

INpreCOR

Numéro 348 du 13 au 16 mars 1992 ♦ 20 FF 5 FS 100 FB

CEI : LA LOI DE LA JUNGLE



DOSSIER FEMMES

Irlande ♦ Catalogne ♦ CEI
Yémen ♦ Travail de nuit...



INpreCOR

**SOMMAIRE DU NUMERO 348
DU 13 AU 26 MARS 1992**

3

CEI

La loi de la jungle
David SEPO

7

YUGOSLAVIE

S'insurger pour la paix
Catherine SAMARY

9

"Cantonisation" et libanisation
Slavko MIHALJCEK

DOSSIER FEMMES

10

IRLANDE

La barbarie
Penny DUGGAN

11

Amère victoire
Anne CONWAY

12

ETAT ESPAGNOL / CATALOGNE

Un rapport accablant
Marité BEIRAS

14

CEI

Splendeurs et misères
Barbara SCHULTZ

17

Une lutte de tous les jours
Interview de Tatiana MARKOVA

19

EUROPE

Vers une égalité des nuisances
Marianne EBEL

21

YEMEN

Des combats nous attendent !
Interview de Amatal Al-Aleem SOUSUWAH

23

Loi religieuse et loi laïque
Interview de Raoufa HASSAN

24

JAPON

Le nouveau gendarme de l'Asie
Junichi HIRAI

26

ETAT ESPAGNOL

Pourquoi pas la grève générale ?
Joaquin NIETO

27

Nouvelles du monde
CUBA — ISRAEL

28

HAITI

Le pari d'Aristide
Arthur MAHON

Les articles signés ne représentent pas nécessairement
le point de vue de la rédaction.

Afrique noire

Les enjeux sociaux de la lutte pour la démocratie

Cette brochure, éditée par la
IVE Internationale, se propose
d'interpréter la période de chan-
gements importants que connais-
sent actuellement les pays afri-
cains.

Elle veut aussi ouvrir le débat
sur les limites de la "démocrati-
sation" en cours, notamment face
à l'urgence de ce continent :
comment sortir de la misère et du
sous-développement.

Afrique noire

Les enjeux sociaux de la lutte pour la démocratie

Umar KOUASSI



La majorité des pays africains est entrée
dans une période d'importants
changements politiques
et constitutionnels.
Seuls quelques cas restent encore
exceptionnellement à l'écart de ce
processus, plus pour très longtemps
sans doute.

Il faut se féliciter de ces événements. Il
est en effet de la plus grande importance
que les besoins sociaux des sociétés
africaines puissent peu à peu s'exprimer
grâce à la conquête des premiers droits
démocratiques élémentaires.

Notre propos, ici, sera d'interpréter ces
événements, de tenter d'en comprendre les
déterminismes et d'ouvrir un débat sur les
limites et les impasses probables de la
"démocratisation" en cours, par rapport à
ce qui devrait être sa tâche première : la
sortie du sous-développement
et de la misère.

Afrique : 500 f. cfa • Europe : 30 f. t. - 200 f. b.

30 F ♦ Disponible à Inprecor
2 rue Richard Lenoir, 93108 Montreuil
(Chèques à l'ordre de PEC)

INpreCOR

Correspondance de presse internationale

Revue bimensuelle
d'information et d'analyse
publiée sous la responsabilité
du Secrétariat unifié
de la IVE Internationale.

Éditée par PEC (Presse-Edition-
Communication) Administration :
2 rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil, France
Tél. : 48 59 00 80

Directeur de publication :
Christian Lamotte
Commission paritaire
n° 59117, ISSN 1 0294 - 8516
Imprimé par Rotographie

Diffusé dans les librairies par
Diffusion Populaire
14 rue de Nanteuil, 75015 PARIS
Tél. : 45 32 06 23

ABONNEMENT (22 numéros par an)

France - DOM-TOM - Europe
170 FF pour six mois. 330 FF pour un an.

Afrique du Nord - Moyen-Orient
180 FF pour six mois. 350 FF pour un an.

Afrique - Amériques - Asie
210 FF pour six mois. 420 FF pour un an.

Pli fermé

France - Europe : 230 FF pour six mois.
460 FF pour un an.

Autres continents : nous écrire.
Chèques bancaires et chèques postaux libellés à
l'ordre
de "PEC", à adresser à Inprecor,
2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil, France.
Virements bancaires à "PEC", BNP, agence
Robespierre,
153 rue de Paris, 93108 Montreuil, France,
compte n° 230179/90.
Virements postaux à "PEC", compte-chèque postal
n° 2.322.42 T Paris.



Abonnement ☐

Réabonnement ☐

Moins de 25 ans et chômeurs (120 FF, 6 mois) ☐

Nom -Prénom :

Rue :

Commune / Code postal :

Ville :

Pays :

La loi de la jungle



LA REFORME russe suit à lettre la formule néolibérale, désormais classique, encouragée par le Fonds monétaire international (FMI) et qui est la condition de toute aide. Il s'agit de permettre au marché, et à lui seul, de déterminer la circulation des ressources et des biens dans l'économie. Cela passe par la restauration d'un libre marché capitaliste, et d'une monnaie qui joue un rôle actif dans l'économie et qui soit convertible. Voilà pourquoi les prix sont libérés et peuvent augmenter jusqu'à ce qu'un équilibre du marché soit atteint. Mais la majorité de la population est maintenant condamnée à la pauvreté, car les biens de base les plus nécessaires deviennent inaccessibles. En outre, cette réforme est aussi censée faire disparaître les pénuries et les queues.

Dans le même temps, les aides aux entreprises sont supprimées et le crédit réduit, ce qui oblige les producteurs inefficaces à baisser les coûts, dont ceux du travail, et — c'est le souhait du gouvernement — à restructurer leurs entreprises, ou à faire faillite et fermer.

Pour équilibrer le budget de l'Etat — un des objectifs centraux de ce programme — et pour combattre l'inflation, les dépenses gouvernementales pour les programmes sociaux sont réduites, les impôts augmentent et les hausses salariales des fonctionnaires diminuent.

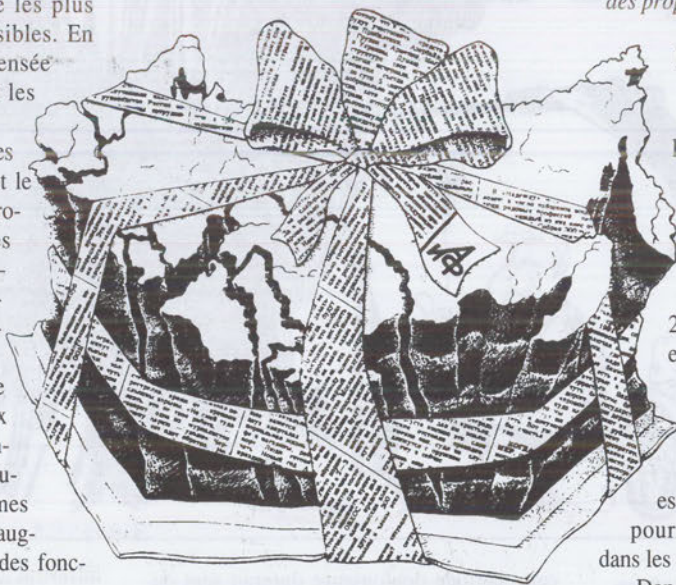
Le budget militaire, qui fournissait une part massive de la production dans l'ancienne URSS, diminuera aussi drastiquement. Tout cela, bien sûr, provoquera un taux de chômage très important, présenté comme inévitable pour libérer le marché du travail et le rendre plus rationnel — le tout en fonction du marché. Selon les autorités, cela conduira les salariés qui ne seront pas licenciés à travailler mieux.

Les rapports de propriété seront transformés par une rapide privatisation du secteur d'Etat. La propriété privée est considérée comme l'unique base possible d'un système efficace de stimulation. La privatisation est aussi présentée comme un moyen

Les défenseurs polonais de la "thérapie de choc" — confrontés à un malade de plus en plus agité, qui menace de se soulever contre l'augmentation continue et apparemment gratuite de la douleur — ont décidé d'adoucir leur traitement (1). Or, leurs collègues russes, qui, apparemment, se soucient peu de l'expérience déprimante de leurs frères slaves, ont commencé, le 2 janvier 1992, à soumettre leur propre population au même régime cruel. N'ayant guère le choix, les autres républiques de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), ont été obligées de suivre (voir *Inprecor* n° 343 et 344 des 20 décembre 1991 et 30 janvier 1992).

David SEPP

pour restreindre les monopoles dans l'économie et pour remplir les coffres de l'Etat.



Finalement, l'économie s'ouvrira rapidement au marché mondial, ce qui la soumettra aux prix de celui-ci et à la concurrence. Les initiateurs de la réforme espèrent développer rapidement les exportations afin de recevoir les devises qui font cruellement défaut et de soutenir le rouble.

Tels sont les éléments fondamentaux de la réforme du gouvernement russe, qui a débuté le 2 janvier 1992 avec la libération partielle des prix — il y a des restrictions pour les métaux, l'énergie et d'autres ressources, ainsi que pour certains services ; et la hausse des prix de plusieurs biens de consommation essentiels (dont la vodka) a été limitée à 25 %. Cependant, le gouvernement a annoncé que la plupart des prix enco-

re contrôlés seraient libérés vers la fin avril 1992, à l'exception des médicaments, des aliments pour bébés, des services tels l'eau, l'électricité ou les transports publics.

La privatisation devrait bientôt commencer à grande échelle et procurer 92 milliards de roubles à l'Etat en 1992, qui privatiserait 20 à 25 % de ses propriétés. Cela touchera avant tout le secteur

des services — 60 à 70 % devraient être privatisés en 1992 — et les petites entreprises. Le président du comité d'Etat à la propriété a déclaré : « Nous privatiserons tout ce qui peut l'être à la seule exception des ressources minières, des réserves naturelles et des propriétés militaires » (2).

La crainte du contrôle

Le principe de la propriété collective, avancé par le mouvement des Conseils des collectifs de travailleurs (CCT), a été rejeté.

Mais, pour briser la résistance des travailleurs, le gouvernement propose gratuitement aux collectifs 25 % des parts de leurs entreprises, et 10 % supplémentaires en option à un prix réduit — mais ces parts doivent être détenues individuellement et non collectivement. Avec ce schéma — et c'est essentiel —, les collectifs de travail ne pourront pas exercer un réel pouvoir dans les entreprises privatisées.

Dans les prochains mois, le gouvernement prévoit de lancer une grande réforme agraire, en favorisant le morcellement de milliers de fermes collectives endettées qui ne rapportent pas d'argent. Elles seront réorganisées soit comme compagnies par actions, soit comme coopératives ou encore comme fermes privées. Pour l'instant, on ignore dans quelle mesure les travailleurs pourront peser dans ce processus. Quoi qu'il en soit, la réforme prévoit que, pour début 1993, les 25 000 fermes d'Etat et collectives de Russie auront disparu.

1) D. Warszawski, "La Pologne veut changer de cap", *Le Monde Diplomatique*, février 1992. Voir *Inprecor* n° 345 du 31 janvier 1992.

2) *Daily Report on Central Eurasia (DRCE)*, 11 février 1992.

En sus des revenus produits par les privatisations, le budget de l'Etat devrait être renfloué par une augmentation de la fiscalité, dont les rentrées ont diminué drastiquement en 1991 : un impôt sur le revenu de 60 % maximum, une taxe sur la valeur ajoutée de 28 % (réduite à 18 % pour les fournisseurs), 32 % de taxe sur le profit, et 45 % d'impôts sur les profits des services intermédiaires (les échanges divers de toutes sortes). Les impôts devraient absorber 40 % du produit intérieur brut (PIB) — contre 20-22 % en 1991 et 50 % en 1990, dans l'ancienne URSS (3).

Le spectre du chômage

On ne sait pas encore exactement dans quelles proportions les aides aux entreprises ont été supprimées, mais ce processus est en cours ; le spectre du chômage, qui pour l'instant ne frappe que des salariés très qualifiés, et surtout des femmes, s'approche. Selon le ministère du Travail, il pourrait concerner 6 ou 7 millions de personnes (soit 10 à 12 % de la population active, dont 70 % de femmes) à l'automne 1992 — il y a actuellement 500 000 chômeurs. La réduction des budgets militaires, jusqu'à 85 % cette année selon certaines sources, provoque déjà un chômage technique dans certains ateliers des usines militaires. Or, dans certaines zones, comme la région de Moscou et l'Oural, les entreprises militaires fournissent environ 60 % des emplois (4).

La politique sociale du gouvernement consiste à aider les éléments "les plus nécessaires et les moins protégés" de la société, mais également à geler les hausses de salaires pour éviter l'hyper-inflation. Les retraites, les pensions et autres allocations, ainsi que le salaire minimum ont été augmentés à la veille de la réforme (mais ils restent en dessous du seuil de pauvreté et même de subsistance — avec un tiers du salaire minimum, on achète aujourd'hui un kilo de mauvaise viande) et indexés sur le coût de la vie. Les salaires des fonctionnaires ont également augmenté et ont été partiellement indexés, alors que les entreprises sont libres de fixer les salaires dans les limites de leurs budgets, qui seront vraisemblablement réduits par la loi du marché. Les personnes licenciées reçoivent trois mois de salaire ; ensuite, leur revenu plonge en moins d'un an (5).

Pour le moment, la libéralisation des

prix n'a pas eu les effets escomptés par le gouvernement. On prévoyait une hausse des prix de 250 % en janvier, or elle a été de 300 à 350 %, voire de 500 à 700 % selon certaines estimations. En février, les prix ont à nouveau augmenté de 10 à 12 % et ne semblent pas vouloir s'arrêter, avec une nouvelle série d'importantes hausses en perspective (6).

Au début de la réforme, le vice-Premier ministre Gaidar avait prévu qu'en trois ou quatre semaines, les rayons des magasins seraient remplis, or l'approvisionnement des consommateurs ne s'est que très légèrement amélioré pour l'instant. Plutôt que d'encourager la production, la libération des prix s'est accompagnée d'un déclin accéléré de celle-ci, qui, selon certaines estimations, aurait diminué de 17 % sur le territoire de l'ancienne URSS, ce qui risque de continuer (7). A la lumière de tout cela, il est impossible de prendre au sérieux les déclarations d'Eltine, qui annonçait, en janvier, que

la privatisation en soi est loin d'encourager le développement de la concurrence : il est notoire que les prix sont fixés par ceux qui contrôlent les monopoles (la mafia). Ainsi sur la trentaine de marchés privés de Moscou, les milliers de vendeurs de fleurs pratiquent tous les mêmes prix — ils ne les baissent pas, même si les fleurs invendues fanent, en expliquant : « Ils ne nous le permettraient pas » (10). En fait, la privatisation rendra encore plus difficile le démantèlement des monopoles.

Société à deux vitesses

Mais la plus grande faiblesse de ce programme, déjà évidente après l'expérience de la Pologne et des autres victimes de la thérapie néo-libérale, est que le problème fondamental de la modernisation et de la restructuration de l'économie — la réduction des branches obsolètes au profit d'investissements

dans des secteurs modernes qui ont besoin d'être développés, le remplacement des machines vieilles et usagées par des équipements modernes et des ordinateurs — ne pourra pas se résoudre par le libre jeu du marché. Celui-ci peut éliminer les entreprises les moins efficaces (dont celles qui, suivant d'autres critères de rationalité, indépendants du marché, ne devraient pas être supprimées), mais il ne peut pas automatiquement en créer d'autres, et permettre l'expansion de nouveaux secteurs. Il n'y a tout simplement pas la quantité de capital privé, intérieur ou étranger, nécessaire.

Le capital privé, même s'il était plus important, ne pourrait pas financer les immenses investissements en

infrastructures et en formation requis pour que l'industrie russe soit au niveau du marché mondial, auquel son économie sera bientôt exposée. Cet investissement pourrait seulement venir de l'Etat, qui n'a aucune stratégie industrielle. D'ailleurs, sa politique fiscale stricte de restriction budgétaire,



cette période douloureuse durerait sept ou huit mois, et qu'après la situation s'améliorerait. Même ses propres ministres n'y croient pas (8).

Une partie de la chute de la production est due à la rupture des anciennes relations entre les entreprises, à la raréfaction des subventions et à la disparition des commandes militaires. Mais elle provient aussi, en partie, d'une tendance des producteurs en situation de monopole, qui dominent complètement l'économie, à augmenter les coûts : ils diminuent la production et font monter les prix — la presse est pleine d'exemples (9).

Le seul moyen envisagé par le gouvernement pour supprimer les monopoles est de réaliser une privatisation rapide. Or, la pri-

3) "Yeltsin's Economic Reform", Radio Free Europe Research Report, 21 janvier 1992.

4) Nezavissimaia Gazeta, 25 janvier 1992 ; Financial Times (FT), 30 janvier et 4 février 1992 ; Trud, 18 février 1992.

5) "Yeltsin's Economic Reform", Radio Free Europe Research Report, 21 janvier 1992 ; Le Monde, 5 février 1992 ; FT, 30 décembre 1991.

6) DRCE, 6 février 1992 ; Le Monde, 5 février 1992 ; FT, 25 février 1992.

7) FT, 25 février 1992.

8) Le Monde, 21 janvier et 5 février 1992.

9) Trud, 6 février 1992 ; New York Times, 7 février 1992.

10) Nedelya n° 4, 1992.

d'impôts élevés et de réduction du crédit a diminué drastiquement l'investissement.

Il n'est pas sûr que le gouvernement russe maîtrise les outils de sa politique. En 1991, les revenus de l'Etat ont beaucoup diminué à cause d'une évasion fiscale colossale. Comment le gouvernement russe percevra-t-il les nouveaux impôts, alors qu'il n'a pas d'administration fiscale en état de marche ? Les gains en devises des entreprises mixtes trouvent facilement à se placer sur des comptes en banque à l'étranger. Pendant ce temps, les forces du séparatisme régional, qui ont conduit à l'explosion de l'Etat soviétique, n'ont pas l'air de décliner au sein même de la République de Russie (et en Ukraine).

Le système bancaire est complètement chaotique. Le rouble reste non seulement la devise de la Russie, mais, pour l'instant encore, celle de toutes les anciennes républiques soviétiques. Or, il n'existe plus de banque centrale (Eltsine l'a détruite dans sa lutte pour retirer du pouvoir au centre), mais de nombreuses banques nationales ; il est peu probable qu'une politique bancaire coordonnée entre les différentes républiques apparaisse. Le contrôle de l'Etat sur la multitude de nouvelles banques commerciales, qui n'ont aucun critère réel pour faire des prêts et une fiabilité douteuse, est très faible (11).

Un gouvernement d'incapables

On doit s'interroger sur la capacité d'un gouvernement à réussir la transformation complexe d'un système économique, quand il est incapable de garantir l'arrivée de l'aide étrangère à destination — ce sont des responsables étrangers qui doivent s'en charger. Ou quand il n'est pas capable d'assurer l'approvisionnement régulier en pain (la principale source de calories pour la grande majorité de la population), et que les gens doivent faire la queue pendant deux heures pour s'en procurer — les queues pour le pain n'ont pas existé pendant des décennies. Cela ne vient pas d'une pénurie de farine ou de capacités limitées de fabrication, mais d'une mauvaise organisation. Selon un responsable de l'aide étrangère, le problème de l'approvisionnement en pain pourrait être résolu par l'emballage des miches dans des sacs en plastique. En fait, avec seulement 10 % de l'aide fournie, on pourrait organiser les choses afin que celle-ci ne soit plus nécessaire (12).

Mais le gouvernement est apparemment trop occupé par son expérience de marché libre pour se préoccuper de ce genre de détails.

L'académicien Georgi Arbatov a révélé l'autre face de la réforme russe quand il a



Manifestation à Moscou contre la hausse des prix (DR).

récemment déclaré, lors d'une réunion de parlementaires, que le gouvernement de Eltsine était « le plus désorganisé des six [gouvernements de l'URSS et de la Russie] que j'ai conseillés. Ses membres ne répondent pas aux lettres, ni aux coups de téléphone sur les lignes spéciales ; ils ne respectent pas leurs engagements ; il est impossible de savoir qui est l'auteur de l'initiative d'Eltsine sur le désarmement, et où et quand la réforme de Gaidar a été discutée. (...) [A côté de cela], dans les nouvelles structures du pouvoir, la corruption est pratiquement légalisée et n'a pas de limites » (13).

Alors que, officiellement, la privatisation vient juste de débuter, de grandes quantités de propriétés immobilières et d'autres biens de l'Etat ont déjà été récupérées par des fonctionnaires des administrations « démocratiques » de l'Etat (14). Les libéraux eux-mêmes ont dû admettre que la corruption au niveau du gouvernement était sans précédent — ce qui n'est pas rien quand on se souvient des gangsters de l'ère Brejnev (15).

Une grave division dans la Russie démocratique, le plus important des mouvements libéraux, s'est produite en janvier 1992, en partie à propos de la pratique courante de cumul de fonctions publiques et d'activités commerciales privées, et du flagrant conflit d'intérêts en matière de corruption que cela crée. Au sein du Conseil des représentants de ce mouvement, le débat sur un projet de résolution intitulé « A propos de mesures urgentes contre la corruption dans l'appareil d'Etat » a été extrêmement violent et acide. Mais la majorité, soutenant le lobby Moscou-Popov, a voté pour le retrait d'une phrase de la résolution qui déclarait inadmissibles les pratiques des fonctionnaires gouvernementaux engagés dans des activités

commerciales, sur le dos des contribuables. Gavril Popov, maire de Moscou et proche de Eltsine, a lui-même déclaré qu'il n'avait aucunement l'intention d'abandonner ses « affaires ».

Ken Livingstone, ancien président du défunt Conseil du grand Londres, a récemment fait remarquer, lors d'une visite à Moscou, que si Popov était le maire d'une ville britannique, il aurait depuis longtemps été placé sous les verrous et que cette déclaration aurait servi à montrer sa culpabilité (16).

Tel est l'autre côté de la réforme de marché. Il serait naïf de penser qu'Eltsine et ses conseillers économiques manquent d'informations détaillées sur les résultats actuels de la thérapie de choc polonaise, ou sur l'état réel de l'économie en Grande-Bretagne, au Chili ou ailleurs. Mais, ce qui peut apparaître à la majorité des citoyens de ces pays comme un échec est vécu comme un succès par la minorité qui lutte pour maintenir, acquérir ou consolider son pouvoir et ses privilèges. Or, dans ce domaine, les expériences néo-libérales ont connu des succès considérables (bien que leur durée soit douteuse), ce qui relève bien plus de facteurs politiques qu'économiques.

L'objectif affiché de la réforme de marché — une économie florissante et une prospérité généralisée — représente, au mieux, un but secondaire et, plus immédiatement, une couverture démagogique pour son but

11) *Nezavissimaïa Gazeta*, 13 février 1992 ; *FT*, 30 décembre 1991.

12) *New York Times*, 22 janvier 1992.

13) *Nezavissimaïa Gazeta*, 11 février 1992.

14) Voir *Inprecor* n° 344 du 17 janvier 1992.

15) *Komsomolskaïa Pravda*, 26 décembre 1991 ; *Nezavissimaïa Gazeta*, 21 janvier 1992.

16) *Nezavissimaïa Gazeta*, 21 janvier 1992.

Le choix de la violence

Le 26 février 1992, des députés du Soviet de Moscou voulaient convoquer une réunion extraordinaire pour envisager le vote d'une motion condamnant la municipalité pour les violences commises lors de la manifestation de l'opposition du 23 février, à l'occasion du jour de l'Armée

Présentée comme une provocation de "conservateurs communistes", cette marche, appelée par le Syndicat des officiers et le mouvement Russie ouvrière, avait été préparée de manière pacifique et ordonnée, autour de revendications pour la défense de l'armée. Ses organisateurs pensaient aller de la place Maïakovski à la place Manezh, point de ralliement traditionnel des manifestations moscovites ; après des prises de parole, ils devaient se rendre à la tombe du soldat inconnu toute proche.

Les députés du Soviet de Moscou avaient voté une motion autorisant ce parcours de manifestation. Mais pratiquement c'est l'administration municipale qui a pris les choses en main, en dépit de ce vote.

Ainsi, dès le matin du 23 février, environ 450 véhicules, surtout des autobus et des camions, ont bloqué les accès à la place Manezh ; onze stations de métro ont été fermées et de nombreuses rues du centre-ville interdites à la circulation ; environ 10 000 policiers ont bouclé le quartier. Quand la manifestation, qui ne réunissait que quelques milliers de personnes, dont beaucoup de vétérans de la Seconde Guerre mondiale, s'est retrouvée face à ce barrage disproportionné, des affrontements avec les forces de l'ordre ont éclaté, faisant de nombreux blessés légers.

Pourquoi cette décision a-t-elle été prise ? D'après le député Khramov, la municipalité a voulu faire une démonstration de force. Boris Kagarlitsky du Parti du travail a été plus loin : « A Moscou, nous avons affaire à une dictature faible et inefficace. La municipalité cherche constamment à augmenter ses pouvoirs. Pour essayer de justifier cela, elle fait son possible pour provoquer des violences. » La stratégie du maire, Popov, semble viser à approfondir les divisions au sein des "démocrates" entre les vrais partisans des droits démocratiques et les apprentis capitalistes pour qui la démocratie n'est qu'un cache-sexe.

Un article de la *Nezavissimaïa Gazeta*, du 25 février, reprend cette application : « Il est tout à fait possible que les autorités aient utilisé la violence à dessein afin de convaincre la population de l'existence d'une menace "rouge et brune". Depuis l'effondrement du Parti communiste, la place de l'"ennemi intérieur" est vacante. » ★

Renfrey Clarke

premier : la réalisation d'une révolution par en haut, afin de consolider la situation économique et politique d'une nouvelle classe possédante issue de la "vieille" bureaucratie communiste, des hommes d'affaires de l'ombre et de la mafia, et des intellectuels et des jeunes entrepreneurs qui ont de forts liens avec l'Etat. En ce sens, il s'agit d'une transformation similaire aux autres "révolutions par en haut" de l'histoire russe — Staline en 1929, et Alexandre II en 1861 (l'émancipation des serfs) — où les objectifs politiques des élites dirigeantes prédominaient sur — et, dans une large mesure, étaient en conflit avec — les considérations sur le développement économique et le bien-être de la population.

Eltsine et ses collègues évoquent souvent l'urgente nécessité de rendre la réforme irréversible. Cette préoccupation devrait éclairer les observateurs : elle est étrange venant de démocrates auto-proclamés, puisque que la réforme doit encore faire ses preuves. Normalement, ils devraient laisser ouverte la possibilité d'essayer une stratégie différente si celle-ci ne produit pas les résultats

escomptés. Mais cette obsession devient plus claire quand on comprend que le but premier de la réforme est de permettre une "accumulation primitive" rapide, c'est-à-dire l'appropriation privée de la propriété de la nation par les nouvelles et les vieilles élites, et encore plus important, leur légitimation par le marché. Le rôle clé du marché n'est pas tant d'encourager l'efficacité économique que de cacher la véritable nature des rapports sociaux derrière le fonctionnement apparemment objectif et neutre d'un mécanisme économique "naturel". Si cette opération réussit, l'économie échappera effectivement à la sphère du contrôle démocratique.

Voici, donc, le pari des réformateurs russes. Leur succès ou leur échec dépendront des réactions de la population à la réforme, sujet d'un prochain article. Mais un certain nombre d'indicateurs sont déjà clairs. Cette réforme n'a aucune chance de produire ne serait-ce qu'une faible amélioration pour la majorité de la population dans un délai politiquement acceptable. Si la réforme continue, il faudra des années pour atteindre les niveaux de production antérieurs.

Malgré un certain capital de confiance, qui s'épuise rapidement, le régime Eltsine n'a pas été mandaté pour la réforme qu'il mène (durant sa campagne électorale, Eltsine avait promis que personne n'endurerait de sacrifices). La réforme n'a jamais fait l'objet de débats ouverts et démocratiques, et ne découle certainement pas d'une décision démocratique. D'ailleurs, la plupart de ces mesures sont introduites par des décrets présidentiels « pour gagner du temps et éviter des débats parlementaires » (17).

L'érosion de la confiance

De nombreux sondages (dont le parti pris libéral est notoire) montrent que la majorité de la population, dont la conscience est encore très loin du fétichisme du marché, désapprouve la réforme — la proportion de ceux qui s'y opposent augmentera certainement en même temps que les difficultés. Ainsi, 45 % des Russes interrogés, fin janvier 1992, croyaient que seul le contrôle de l'Etat sur les prix et la distribution des biens et des ressources pourrait sauver l'économie, alors que 36 % continuaient à faire confiance à la libre entreprise, et que 20 % n'était pas sûrs de sa viabilité ; 43 % des Moscovites disaient ne pas croire que le gouvernement russe réussirait à sortir la république de la crise, contre 31 % qui lui faisaient confiance — Moscou, où vivent de nombreux intellectuels, est plus libérale que la province (18).

On entend de plus en plus souvent, et sans surprise, des présages de régime autoritaire, voire des appels, thème de prédilection des commentateurs et idéologues libéraux, qui maudissent les politiciens préoccupés de popularité. Un régime autoritaire existe déjà en ce qui concerne toutes les décisions pratiques, du moins en ce qui concerne la promulgation de la réforme ; cependant, les libertés individuelles restent plus ou moins en l'état.

Mais il y a déjà des signes de mauvais augure. La violence sans précédent utilisée par les forces de répression du gouvernement de Moscou contre les manifestants conservateurs, le 23 février 1992 — plusieurs personnes ont été frappées, et un lieutenant-général à la retraite est mort d'une attaque cardiaque lors d'un accrochage verbal avec la police —, a été analysée par les cercles de gauche et les libéraux comme faisant partie d'un plan éventuellement destiné à dissoudre les soviets et à renforcer les pouvoirs de l'exécutif (19) (voir encadré en p. 6). Le 12 février 1992, la *Nezavissimaïa Gazeta*, généralement bien informée, a révélé

17) "Yeltsin's Economic Reform", Radio Free Europe Research Report, 21 janvier 1992.

18) DACE, 29 janvier 1992 ; *Rossiskaïa Gazeta*, 31 janvier 1992.

lé qu'un décret sur l'instauration de la loi martiale pendant huit mois avait déjà été rédigé.

Selon le ministre russe de la Sécurité, Viktor Barannikov : « *Les seuls qui peuvent réellement défendre la réforme en Russie sont les forces armées et nos appareils. (...) La population en a assez de la perestroïka. Il n'y a que des détachements armés qui pourront garantir le succès de la réforme.* » Et voilà son opinion sur le Parlement russe : « *Ce sont des bons à rien. [Le Parlement] devrait être dissout* » (20). Barannikov a certainement compris la logique de la situation. Mais il est loin d'être assuré d'arriver bientôt à ses fins. Non pas à cause d'un quelconque attachement des réformateurs libéraux aux valeurs démocratiques ou d'une préoccupation pour leur image internationale — la seule opinion qui compte est celle du grand capital mondial, or le FMI n'a jamais été réputé pour son attachement à la démocratie et aux droits de l'homme. Mais, quoi que puisse proclamer Barannikov, les cercles dirigeants ne font pas confiance aux forces de répression dont dispose aujourd'hui le gouvernement russe pour maintenir l'ordre face à une opposition populaire active à la réforme. Cela augure mal pour la «révolution d'en haut». ★

4 mars 1992

19) Nezavisimaja Gazeta, 27 février 1992.

20) Sovjetskaïa Rossia, 22 janvier 1992 ; Nezavisimaja Gazeta, 10 janvier 1992.

Inprecor russe n° 2 !

Le numéro deux de l'édition russe d'*Inprecor* est paru à Moscou, à la mi-février 1992.

Il contient, entre autres, des articles sur la Pologne, sur la politique d'immigration de la Communauté économique européenne (CEE), sur la crise des partis communistes, et une analyse sur l'avenir du communisme de M. Lowy. *Inprecor* russe traite aussi de la dette du tiers monde, du traité de libre commerce de l'Amérique du Nord, de la social-démocratie européenne en Europe de l'Ouest, ainsi que de l'ancienne Union soviétique et notamment des réformes entreprises par Eltsine.

Cette revue est largement distribuée parmi les groupes russes de gauche et auprès d'individus — des ventes de rue ont été organisées lors des différentes manifestations moscovites contre les réformes de Eltsine.

Le numéro trois de *Inprecor* russe devrait paraître à la fin du printemps 1992, à l'occasion d'une tournée de réunions organisée par la revue. ★

S'insurger pour la paix

La Bosnie-Herzégovine est une sorte de condensé de la Yougoslavie (voir *Inprecor* n° 339 du 8 novembre 1991). Et si celle-ci est morte dans ses formes antérieures, il n'est pas vrai que l'avenir est aux Etats-nations «ethniquement purs» ou assimilateurs.

Catherine SAMARY

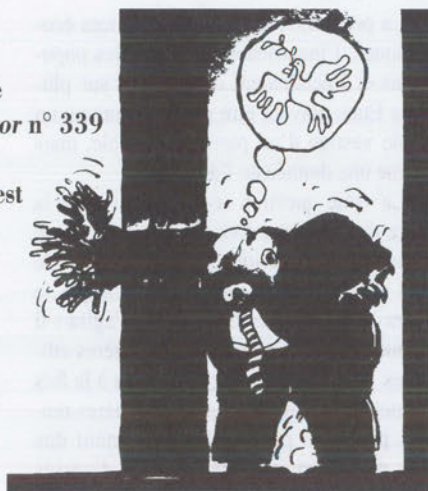


UNE TELLE logique redécouperait notamment la Bosnie-Herzégovine en trois «entités» — un Etat pour les Musulmans, les Serbes rejoignant la Grande-Serbie et les Croates une Grande-Croatie (voir l'article de S. Mihaljeck en p 4.).

Une négociation «secrète» allant dans ce sens s'est tenue il y a quelques mois entre Milosevic, le président de la Serbie, et Tudjman, le président croate, rendue publique par le premier. Mais aucun territoire réunissant tous les Serbes ou tous les Croates ne peut être homogène, ni même assurer une majorité à sa population dominante — à moins de grands déplacements de population, d'assimilation et de liquidation.

Cette logique, portée par les pouvoirs serbes et l'armée, a été un désastre pour les victimes croates, mais aussi pour la population serbe. Elle n'a apporté aucune réelle solution aux populations serbes de Croatie, brisant des amitiés et de nombreuses familles mixtes, ayant tendance à dresser les Serbes contre tous, sous le prétexte non démontré que tous sont contre les Serbes. Elle était contre-productive pour l'affirmation d'un Etat croate indépendant dans les frontières actuelles : celui-ci, pour être viable, exigeait de véritables dialogues du pouvoir croate avec les Serbes vivant sur ce territoire depuis des siècles, et non pas une négociation avec Milosevic.

Pour la Bosnie-Herzégovine, comme pour la Macédoine, il y avait — il y a toujours — deux menaces : l'une vient du dan-



ger grand-serbe qui, dans sa logique la plus extrême, nie toute identité spécifique aux Musulmans de Bosnie (1) et aux Macédoïens. L'autre vient de l'écclatement de la Yougoslavie en Etats-nations, qui peut faire exploser la Bosnie-Herzégovine et soumettre la Macédoïne au risque d'un dépeçage entre Serbes, Bulgares et Albanais (ne laissant pas la Grèce indifférente) (2).

Passé et avenir

C'est pourquoi les deux républiques avaient présenté ensemble, en juin 1991, un projet de redéfinition de l'espace yougoslave, sur la base d'une nouvelle association d'Etats souverains — chacun aurait eu à la fois son armée et sa représentation politique internationale, en même temps qu'il aurait partagé la souveraineté d'un Etat commun confédéral. Pour ces deux républiques, le traitement séparé de l'indépendance croate et slovène fut et demeure problématique : il affaiblit le rapport de forces, qu'ensemble, avec le soutien des populations du Kosovo et de la Voïvodine, les quatre républiques pouvaient avoir contre la logique grand-serbe.

Il n'est d'ailleurs pas prouvé que la population de la cinquième république, le Monténégro, accepterait un pur et simple alignement sur la politique serbe, sans parler

1) Slaves islamisés considérés par les nationalistes croates, Tudjman en tête, comme des Croates — les nationalistes serbes les considérant, au contraire, comme des Serbes ayant trahi la «cause».

2) Voir *Inprecor* n° 341 du 22 novembre 1991.

d'une perte d'identité (3). Autrement dit, la menace grand-serbe n'était pas à ce point dominante et irréversible qu'elle justifiait un rejet des négociations supposées bloquées et la logique du chacun pour soi. D'autant que la Slovénie, et encore moins la Croatie, ne peuvent totalement "dissocier" leur sort de celui de toutes les autres communautés de l'espace yougoslave.

La proximité, les interdépendances économiques, l'inextricable mélange des populations et l'éclatement de celles-ci sur plusieurs Etats doivent être pris non comme un simple vestige d'un passé dépassable, mais comme une donnée de l'avenir.

La vraie question sera donc celle de la nature de ces Etats, donc de leur démocratie interne (droits individuels et collectifs) et de leurs relations réciproques. C'est là que se jouera la qualité des frontières : s'agira-t-il de murs visant à imposer des frontières ethniques — qui seront nécessairement à la fois internes et externes —, ou de frontières rendues poreuses par le développement des liens multiformes, respectant les diverses cultures mais permettant aussi leur brassage ?

Sarajevo ville symbole

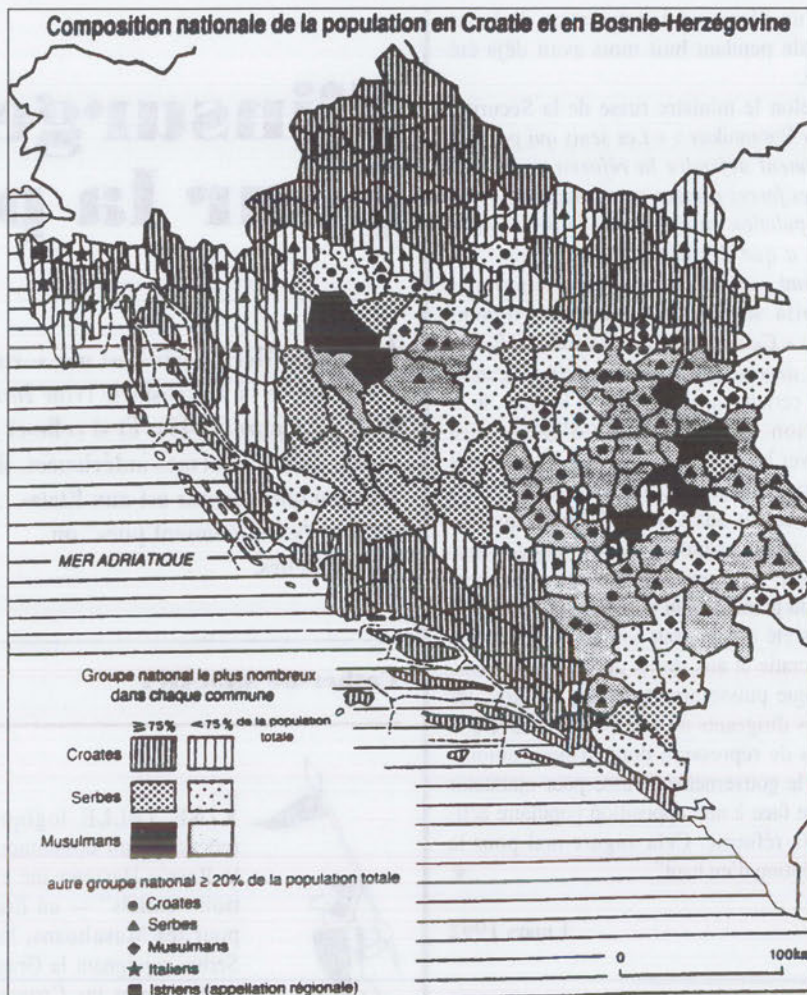
Sarajevo symbolise cette possibilité. Ce n'est donc pas par hasard si c'est là qu'avaient eu lieu les plus grandes manifestations contre la guerre, durant l'été 1991 (4). La bien nommée "insurrection pour la paix" avait réuni plusieurs centaines de milliers de personnes. Les résistances populaires et multi-ethniques à l'engrenage de la peur et de la haine sont puissantes dans les villes aux cultures mêlées.

La paix est possible, car l'impasse de la guerre est démontrée — les désertions massives, le rejet de la logique grand-serbe croissant dans la population serbe elle-même. Il n'y a pas non plus de cohésion suffisante dans l'armée pour en faire une force politique autonome, même s'il existe un réel danger d'autonomisation d'actes individuels extrémistes.

Les privilèges des forces armées poussent certes l'état-major à la recherche d'un Etat, le plus large possible ; la composition de l'armée tend à en faire une armée serbe (5). Mais les conscrits sont de toutes nationalités et la résistance armée des populations à toute solution forcée sera la règle partout, au prix de luttes sanglantes pour tous.

Cette violence potentielle, très présente en Bosnie-Herzégovine, où chacun a son arme et ses souvenirs (6), est à la fois ce qui peut faire que l'étincelle mette le feu aux poudres, mais aussi ce qui peut inciter la masse des gens à descendre dans la rue pour empêcher le pire.

C'est ce qui peut pousser à la recherche



Carte tirée de la revue *Hérodote* n° 63 (1991).

de solutions qui protègent les droits de chacun.

Sans une telle volonté et mobilisation populaire, les forces des Nations-Unies s'enliseront, incapables d'empêcher le rebondissement d'une guerre qui risque alors de faire boue de neige sur tout l'espace de l'ancienne fédération, et au-delà. ★

8 mars 1992

Une confédération d'entités ethniques ?

Selon les indiscretions des milieux européens, les dirigeants musulmans et croates seraient tombés d'accord à Bruxelles sur le principe d'une confédération des entités ethniques (voir l'article en p. 8).

Les communes seraient regroupées et fédérées entre elles, dans les cantons nationaux, sur la base des majorités ethniques constatées lors des recensements. Les nationalistes serbes sont réservés sur ce projet, car ils revendiquent, quant à eux, le partage de la Bosnie entre les différentes ethnies et son annexion partielle par la Serbie.

Le pays serait dirigé par un gouvernement et un parlement de deux chambres — l'une élue au suffrage universel, et l'autre avec des représentants nationaux.

Le gouvernement aurait le contrôle des relations extérieures, de la politique économique et de la banque centrale. Mais, pour être appliquées, toutes les décisions du gouvernement devraient être ratifiées par une majorité des quatre cinquièmes de la chambre des nationalités. Les questions de police et de défense seraient discutées ultérieurement. ★

S. M.

3) Les Monténégrins sont des Serbes dont l'identité nationale réelle tient à une histoire distincte, se traduisant par un Etat propre au XIXe siècle. Les représentants du Monténégro ont été assimilés au "bloc serbe" de la présidence fédérale, et le Monténégro fera certainement partie d'une Yougoslavie maintenue, on assistera sans doute à l'affirmation de souveraineté de leur propre république dans ce cadre.

4) Voir *Inprecor* n° 339 du 8 novembre 1991.

5) Voir *Inprecor* n° 342 du 6 décembre 1991.

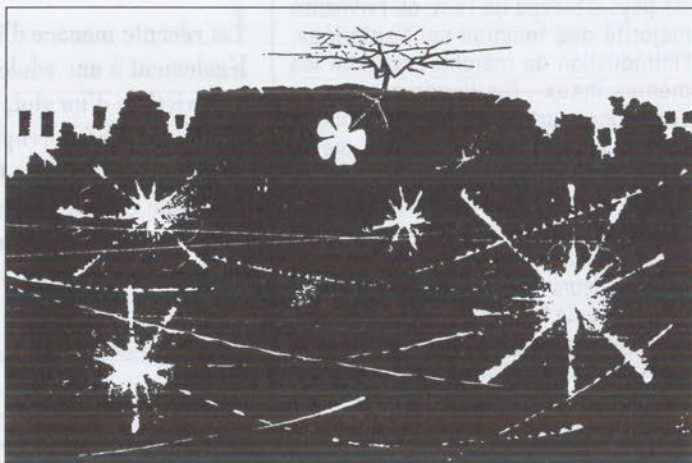
6) Souvenir des massacres réciproques entre Serbes et Musulmans durant la Seconde Guerre mondiale ; souvenirs d'une Bosnie-Herzégovine qui faisait partie de l'Etat oustachi massacrant juifs, Tziganes et Serbes, ainsi que les communistes de toutes nationalités, notamment croates.

“Cantonisation” et libanisation

Début mars 1992, la Bosnie-Herzégovine a vécu une des périodes les plus dramatiques de son histoire récente, pourtant mouvementée.

Le référendum d'autodétermination, réalisé sur les conseils de la Communauté économique européenne (CEE), a vu une participation de 63 % des inscrits, qui ont opté à 99 % pour une Bosnie-Herzégovine souveraine et séparée de la Serbie, qui continue à terroriser tous ses voisins.

De quoi provoquer immédiatement une riposte violente des dirigeants serbes de Bosnie.



Slavko MIHALJCEK



LES LEADERS serbes de Bosnie avaient appelé au boycott de cette consultation dans toutes les communes qu'ils contrôlent militairement. Ensuite, au vu des résultats, ils ont tenté, durant 24 heures, de dresser des barricades dans les rues de la capitale. Alors, fait inédit en Yougoslavie, les habitants de Sarajevo, toutes nationalités confondues, ont manifesté toute la nuit durant, désarmés, devant des barricades tenues par des miliciens serbes jusqu'à leur retrait de la ville.

La constatation de l'émergence d'une force sociale importante, indépendante des trois partis nationaux au pouvoir, a obligé les dirigeants nationalistes du gouvernement — Musulmans, Serbes et Croates — à se rencontrer à Lisbonne, puis à Bruxelles, du 7 au 9 mars.

Aucun texte n'a été rendu public mais des “indiscrétions” diplomatiques indiquent, cependant, que la CEE a proposé un plan de transformation de la Bosnie-Herzégovine en confédération sur le modèle helvétique. Les frontières actuelles seraient internationalement reconnues, mais la Constitution et les rapports de pouvoir entre les diverses communautés restent encore à définir.

Après deux mois d'interruption, la Conférence pour la paix en Yougoslavie a également repris à Bruxelles. L'activité débordante de l'émissaire des Nations-

Unies, Cyrus Vance — qui est, de fait, l'œil de Washington — en Italie et en Allemagne, atteste une recherche de consensus américano-européen sur l'avenir des Balkans.

Alors que les dirigeants nationaux des principales ethnies bosniaques discutent à Bruxelles de la future Confédération, dans le pays, des explosions, des tirs et des affrontements sporadiques ont pour fonction de délimiter des zones d'influence respectives. Les zones d'affrontement entre, notamment, des milices serbes et croates coïncident avec les frontières possibles entre les futurs cantons ethniques.

Des manifestations pacifistes (1), nombreuses dans les grands centres urbains, restent cependant le fait politique dominant de ce début du mois de mars, organisées le plus souvent par des femmes ou par des jeunes. C'est cette activité des masses, indépendante des partis nationaux ou des groupes ethniques, qui empêche la propagation de la guerre civile.

Ce haut degré de mobilisation sur des mots d'ordre pacifistes et opposés à la division nationale s'explique par la conscience largement partagée que, si une division territoriale en cantons “à la suisse” intervenait, près de la moitié des Bosniaques se trouveraient minoritaires dans leur futur canton. Or, la perspective de se retrouver minoritaire est un véritable cauchemar aujourd'hui dans les Balkans. ★

11 mars 1992

1) Selon le correspondant de Radio France internationale (émission du 10 mars 1992), la manifestation pour la paix organisée par la Radio des jeunes fut le rassemblement politique le plus massif jamais organisé à Sarajevo.

Cette impossible “cantonisation”

Un grand nombre de Bosniaques vivant en ville sont issus du métissage national et aucune “cantonisation” ne peut satisfaire leur désir de vivre dans les centres urbains et auprès des personnes de leur choix.

● Le canton croate, s'il voyait le jour, comprendrait 14 communes à majorité absolue croate, et 6 communes à majorité croate relative — il concernerait 41 % des Croates de Bosnie. Il resterait donc 59 % de la population croate, soit 450 000 personnes, en dehors de ce canton national.

● En ce qui concerne les Serbes, ils sont majoritaires — majorité absolue ou relative, selon les cas — dans 30 communes, ce qui représente environ 700 000 personnes, soit 50 % de la population serbe. En dehors du “canton national serbe”, il resterait donc 700 000 Serbes.

● Les Musulmans, majoritaires dans la république, sont majoritaires dans 52 communes — ce qui représente 1 600 000 personnes. Malgré leur relative concentration, 340 000 Musulmans, soit 18 % de cette ethnie, se trouveraient éparpillés en dehors de leur canton national. ★

S. M.

Les premières victimes

Le capitalisme nous avait habitués à l'utilisation des femmes comme main-d'œuvre d'"appoint", que l'on renvoie au foyer dès que la crise économique rend leur présence "superflue" — c'est toujours à elles que l'on propose le travail à temps partiel ou la flexibilité. Aujourd'hui, dans les pays d'Europe de l'Est, où l'immense majorité des femmes sont salariées, l'introduction du marché engendre les mêmes maux : les licenciements se conjuguent surtout au féminin (voir les articles en p. 14 et p. 17, et l'encadré en p. 15).

Dans la Communauté européenne, l'heure est à la "modernité" : sous le prétexte, fallacieux, de l'égalité des sexes, ces messieurs de Bruxelles ont décidé de dépénaliser le travail de nuit des femmes, conquête ouvrière du siècle dernier (voir l'article en p. 19). Paradoxalement, dans l'ancienne Allemagne de l'Est, les femmes refusent l'abrogation du travail de nuit car elles ont peur de perdre la course à l'emploi.

Les mêmes paradoxes se retrouvent quant au droit de choisir des femmes. A l'Ouest, on assiste à une généralisation de la remise en cause de l'avortement (voir *Inprecor* n° 341 du 22 novembre 1991) ; la pression de l'Eglise catholique et des groupes réactionnaires ou fascisants s'avère payante, austérité oblige. L'exemple récent de l'adolescente irlandaise que la justice voulait empêcher d'avorter n'est que la pointe émergée de l'iceberg européen (voir les articles en p. 10 et 11) ; dans l'Etat espagnol, les strictes restrictions du droit à l'avortement contraignent des milliers de femmes à enfreindre la loi (voir l'article en p. 12).

En Union soviétique, en l'absence de planification familiale et de politique de contraception, il ne reste aux femmes que le recours à l'avortement, dans des conditions souvent très mauvaises. Là, il s'agit plutôt de se battre pour un système d'éducation et de planification sexuelle efficace, tout en ne délaissant pas le terrain de la défense de l'avortement ; le marché et les vieux démons risquent de le remettre en cause bientôt, comme c'est le cas en Pologne et dans l'ancienne Allemagne de l'Est.

Les femmes doivent se battre pour une harmonisation par le haut des législations des deux parties de l'Europe, qui préserve les acquis des unes et des autres (non au travail de nuit, mais oui à l'avortement, par exemple). C'est cette lutte que mènent les femmes yéménites pour que l'unification de leur pays n'ait pas lieu au profit de la *Sharia* (voir les articles en p. 21 et 23). ★

Paquita Gomez

La barbarie



La récente menace d'interdire légalement à une adolescente de 14 ans, victime d'un viol, d'aller pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG) en Grande-Bretagne est une illustration horrificante des conséquences barbares de la position des "Pro-Life".

Penny DUGGAN



L'AMENDEMENT qui a été introduit dans la Constitution irlandaise, en 1983, engageait l'Etat à protéger « autant que faire se peut » le droit à la vie du fœtus. Des le départ, de nombreuses craintes sont apparues quant à son application. Les défenseurs de l'amendement affirmaient qu'il ne serait pas utilisé contre des cas particuliers ; tout comme ils affirmaient qu'il ne servirait pas à interdire l'information sur l'avortement.

Le poids de l'opinion catholique traditionnelle pesait déjà lourdement sur les femmes irlandaises qui devaient avorter — dans un pays où tous les moyens de contraception ne sont disponibles que sur prescription médicale. Le chiffre officiellement reconnu de 4 000 femmes se rendant en Grande-Bretagne pour y pratiquer une IVG chaque année est certainement en dessous de la réalité, car il ne prend en compte que celles qui donnent une adresse en Irlande. Beaucoup d'autres donnent des coordonnées d'amis britanniques, de crainte d'être "retrovées", ou par peur de leur famille, de leur communauté ou de l'Eglise.

D'ailleurs, aujourd'hui, elles craignent, en plus, à juste titre, des poursuites juridiques. Tant que cet amendement restera en vigueur, la pression de la peur pèsera de plus en plus sur les femmes.

Le droit de choisir comment exprimer sa sexualité et de décider quand et comment on veut être mère est un droit démocratique de base pour les femmes, essentiel pour le contrôle de leur vie et de leur corps.

Le déni de ce droit élémentaire — cela est apparu de manière flagrante avec le cas

de l'adolescente violée — conduit inévitablement au déni d'autres droits fondamentaux.

Depuis 1983, cet amendement a déjà permis une série d'attaques contre le droit des femmes à l'information sur les choix possibles en cas de grossesse non désirée. Les milliers de gens qui scandaient le numéro de téléphone d'un service de conseil sur la grossesse, lors des récentes manifestations, commettaient un acte illégal !

La récente ordonnance allait à l'encontre d'un autre droit de l'homme fondamental, celui de voyager. La jeune femme n'avait commis aucun délit contre la loi irlandaise. Elle a été victime d'abus sexuel et de viol. Elle n'aurait commis aucun délit en Grande-Bretagne où l'avortement est légal. L'interdiction de voyager dans un endroit où celui-ci peut être pratiqué dans des conditions sûres et légales vise à imposer une conception qui ne prend pas en compte la situation de la femme — selon cette conception, la vie potentielle d'un fœtus est toujours plus importante que celle d'une femme. Le juge de la Haute cour l'a résumé en déclarant que le risque d'un éventuel suicide de cette jeune femme était « bien moindre et d'ordre différent que la certitude de la disparition de la vie de l'enfant à naître ».

Droits de femmes

Mais, en dépit des interdictions légales ou constitutionnelles, les avortements ont toujours lieu, et dans les pires conditions. Ou bien la femme finit par accoucher, effrayée et en cachette, comme cette adolescente de 15 ans, morte après avoir accouché seule dans une église irlandaise, il y a cinq ans.

Seule la possibilité pour les femmes de décider elles-mêmes quand et dans quelles conditions elles ont un enfant peut faire disparaître de telles barbaries. Cela passe par l'information, l'éducation, et l'indépendance sociale et économique. Toute tentative pour imposer ce choix — venant d'un Etat "communiste" comme la Roumanie de Ceaucescu, d'un mouvement islamique fondamentaliste, ou du poids combiné de l'Etat et de l'Eglise comme en Irlande — a des conséquences désastreuses pour les individus et restreint les droits de la société dans son ensemble. ★

5 mars 1992

Amère victoire

La Cour suprême de Dublin a décidé que le risque pour la vie de la mère devait être pris en considération tout autant que l'amendement constitutionnel s'engageant à « défendre la vie du fœtus ». C'est pour cela qu'elle a annulé une ordonnance de la Haute cour interdisant à une jeune fille de 14 ans, enceinte à la suite d'un viol, de se rendre en Grande-Bretagne pour se faire avorter. Cela représente une première victoire de la lutte des femmes irlandaises pour le droit à l'avortement.

Mais les remous politiques causés par ce cas — qui fait la «une» des journaux irlandais depuis le 13 février 1992 — ne cesseront pas de sitôt.

Plusieurs manifestations de protestation, organisées par des féministes et des étudiants, avaient dénoncé le jugement de la Haute cour, dont une marche de 10 000 personnes à Dublin, le 22 février.

Anne CONWAY



LA COLLEGIENNE de 14 ans était victime de sévices sexuels depuis l'âge de 12 ans de la part du père d'une de ses camarades d'école. Elle devait se rendre avec ses parents en Grande-Bretagne pour

pratiquer une interruption volontaire de grossesse. Avant de partir, ceux-ci avaient demandé à la police irlandaise si des tissus du fœtus pourraient servir à identifier et à condamner le violeur. La police a alors prévenu le cabinet du procureur général, qui a immédiatement prononcé une ordonnance provisoire contre la jeune fille et sa famille pour les empêcher de procéder à l'avortement.

L'adolescente et ses parents, qui se trouvaient alors en Grande-Bretagne, sont rentrés en Irlande sans que l'avortement ait eu lieu. Ils étaient affolés et bouleversés et, selon l'opinion d'un médecin, la fille présentait des tendances suicidaires.

Le 17 février, la Haute cour a confirmé l'ordonnance interdisant à la jeune fille et à ses parents de quitter le pays pendant neuf mois. Ce jugement a été cassé le 26 février par la Cour suprême.

Cette ordonnance a été dénoncée comme barbare et médiévale. Le principal journal conservateur, le *Irish Times*, a écrit qu'en matière de droit des femmes, elle plaçait l'Irlande au même niveau que l'Iran de Khomeiny ou la Roumanie de Ceausescu.

L'ordonnance a confirmé les pires

craintes de ceux qui, en 1983, s'étaient battus contre l'introduction d'un amendement à la Constitution stipulant que l'Etat s'engageait à protéger le droit à la vie des fœtus. Les possibles implications d'une telle clause sont évidentes. Elle rend passibles de jugement toutes celles qui avortent si les autorités l'apprennent. Les femmes violées ne dénonceront plus ce crime, de peur d'être poursuivies par les tribunaux et l'Etat.

Cela souligne aussi la menace que constitue pour les femmes le fait que l'on accorde plus d'importance à la vie du fœtus qu'à celle de la mère lors d'un accouchement difficile. Ainsi, ce récent jugement de la Haute cour ne tenait absolument pas compte de la santé mentale ou psychologique de l'adolescente suicidaire.

Durant les huit ans qui se sont écoulés depuis le vote de l'amendement contre l'avortement, les femmes irlandaises ont, en fait, connu une série ininterrompue d'attaques contre leurs droits à cause de la détermination de la Société pour la protection de l'enfant à naître (SPUC, un groupe de pression contre l'avortement) de le faire appliquer *stricto sensu*. Tout d'abord, les services de renseignements sur l'avortement de deux cliniques pour femmes de Dublin ont été fermés après des jugements donnant raison au SPUC, qui prétendait que ces activités étaient anticonstitutionnelles.

Ensuite, des magazines britanniques du type *Cosmopolitan* ont été censurés parce qu'ils publiaient des petites annonces pour des cliniques d'avortement britanniques

dans leurs éditions irlandaises. Le syndicat national des étudiants a été condamné parce qu'il publiait et distribuait des informations sur l'avortement — ce jugement a été cassé par la Cour de justice de la Communauté européenne. Récemment, certains livres ont été retirés de la bibliothèque municipale centrale de Dublin parce qu'ils contenaient des informations sur l'avortement.

L'opinion évolue

En 1983, plus des deux tiers de l'électorat a voté en faveur de l'amendement. Aujourd'hui, face à un enjeu humain réel, la jeune fille violée, on assiste à un changement de l'opinion publique. Un sondage publié le 3 mars montre que seulement 30 % de la population veut conserver l'amendement tel quel, que 48 % veut le modifier et que 18 % désire purement et simplement le supprimer (1).

Cela fait suite à une mobilisation importante de l'opinion publique et à des rassemblements devant la Cour suprême. La chanteuse Sinead O'Connor a participé aux manifestations, déclarant publiquement qu'elle avait avorté à deux reprises.

Le cynisme et l'indifférence à l'égard de l'adolescente enceinte et de sa famille, manifestes à travers l'offre de Life (un frère jumeau de la SPUC) de s'occuper d'elle jusqu'à la naissance de l'enfant, ont aussi révolté les gens, qui commencent à les voir pour ce qu'ils sont, des bigots réactionnaires.

Ce cas a constitué un problème politique important pour le gouvernement du Fianna Fail (2), conscient de l'ampleur de l'émotion populaire provoqué par cette question.

Le nouveau Premier ministre, Albert Reynolds, a été obligé de prendre les choses en main. Les dirigeants de son parti ont insisté auprès des parents de la jeune fille pour qu'ils fassent appel devant la Cour suprême — le gouvernement a pris en charge les frais de procédure de la famille.

Le gouvernement a clairement poussé la Cour suprême à lever l'ordonnance, car il veut éviter à tout prix un nouveau référendum sur la question de l'avortement. Alors qu'en 1983 l'amendement constitutionnel avait été utilisé par le Fianna Fail pour gagner des voix pour sa politique catholique, nationaliste et conservatrice dans une situation d'instabilité politique, aujourd'hui le nationalisme catholique populaire semble hors jeu.

1) *Financial Times*, 3 mars 1992

2) Principal parti nationaliste bourgeois irlandais.

Depuis 1983, les femmes, les jeunes, les petits agriculteurs pauvres et les ouvriers connaissent un important chômage, l'émigration forcée et subissent des attaques contre leurs droits civiques. Tout cela a provoqué une instabilité politique sans précédent et une prise de distance par rapport aux principaux partis politiques, illustrée par l'élection de la libérale Mary Robinson à la présidence de la République et par l'augmentation des voix des partis de gauche.

La SPUC, Life et d'autres groupes violemment opposés à l'avortement contribuent à cette instabilité politique ; les politiciens, qui les courtoisaient autrefois, veulent maintenant prendre leurs distances, comme l'a fait l'Eglise catholique.

L'affaire actuelle constitue aussi un important problème pour le gouvernement irlandais en ce qui concerne le référendum sur la ratification du Traité de Maastricht (voir encadré ci-contre). La classe dirigeante craint que l'impact de cette affaire empêche la ratification du traité, ce qui empêcherait son application en Europe. Cela exerce une forte pression sur le gouvernement irlandais pour qu'il modifie ou retire l'amendement contre l'avortement.

Malgré l'évolution de l'opinion publique, selon le gouvernement, un nouveau référendum sur l'avortement diviserait trop le pays. Alors que certains membres de la hiérarchie catholique ont indiqué que l'interprétation de la clause constitutionnelle par la Haute cour était trop stricte, l'archevêque de Dublin a comparé toute « législation permissive sur l'avortement » à la politique nazie.

Une épine dans le pied de l'Europe

Un protocole spécial — apparemment rédigé par un sénateur du parti Fianna Fail, au pouvoir — a été ajouté au Traité de Maastricht, interdisant toute remise en cause par les lois européennes de l'amendement anti-avortement de la Constitution irlandaise. Cet événement provoque beaucoup de bruit, car il dévoile l'influence directe des secteurs ultra-religieux au plus haut niveau du gouvernement irlandais.

Cet ajout cherchait à balayer l'opposition contre Maastricht du lobby anti-avortement — mais, il commence à avoir des effets exactement inverses. Si le gouvernement refuse d'organiser un référendum pour annuler l'amendement anti-avortement, il sera confronté au scénario de cauchemar qu'il voulait éviter : une campagne contre la ratification du Traité de Maastricht, lors du référendum de juin 1992, de la part de ceux qui s'opposent à l'amendement de 1983, parce qu'il verrouille l'interdiction de l'avortement.

Si le traité de Maastricht conserve ce protocole irlandais contre l'avortement, il sera doublement difficile de s'en débarrasser — il faudrait organiser un référendum, amender la Constitution de la République irlandaise et renégocier le traité de Maastricht. ★

Un autre évêque, interrogé à la radio irlandaise, a déclaré que les hommes devraient avoir le droit d'intervenir devant la justice pour empêcher leurs femmes de quitter le pays pour avorter. Les forces opposées à l'avortement ont suggéré que le cas récent était un « montage » ou que la jeune fille avait « agüiché » son violeur. Le seul parti du Parlement qui réclame l'annulation de l'amendement est le petit Parti des ouvriers, qui a également demandé la démission du procureur général.

Il faut que les féministes et les militants organisent des protestations pour soutenir les femmes irlandaises et exiger le retrait de l'amendement contre l'avortement en Europe et à l'échelle internationale. Il faut faire

pression sur les parlementaires européens pour qu'ils dénoncent officiellement auprès du gouvernement irlandais ces lois archaïques contre les femmes — des parlementaires néerlandais ont déjà présenté une plainte de ce type, qui a été largement rapportée par les médias irlandais.

Alors que la stratégie des partis du gouvernement et de l'opposition semble être de vouloir calmer le jeu sans heurter l'Eglise, on peut s'attendre à ce que les forces de droite continuent leurs attaques contre les droits des femmes dès que la crise actuelle sera oubliée. ★

Dublin, 4 mars 1992

ETAT ESPAGNOL / CATALOGNE

Un rapport accablant

L'avortement est interdit en Catalogne, comme dans le reste de l'Etat espagnol, sauf dans les cas de viol, de malformation du fœtus ou de danger pour la vie de la mère. Il a fait de nouveau la « une » de la presse pendant l'été 1991, lorsque le gouvernement de Catalogne a publié un rapport officiel sur la question.



C'EST pendant l'été 1991, alors que de nombreuses femmes jeunes cherchaient désespérément un centre pour pouvoir avorter sans payer, un centre où pouvoir se renseigner, que le rapport du gouvernement catalan sur l'avortement a été rendu public....

« 6 000 adolescentes tombent enceintes et 1 000 pratiquent une interruption de grossesse chaque année dans notre pays [l'Etat espagnol] », selon *El Independiente* du 24 septembre 1992. « Une jeune prétendait avoir

trouvé un enfant... en fin de comptes c'était le sien » : des titres de ce type sont de plus en plus fréquents dans les journaux. En 1991, en Catalogne, 200 jeunes ont avorté par trimestre, ce qui constitue une hausse du nombre des avortements — environ 13 pour mille, selon les chiffres officiels, mais la réalité est bien plus dramatique. Par ailleurs, on peut constater que neuf jeunes sur dix de 18-19 ans n'utilisent aucun moyen contraceptif et que 88 % n'ont jamais visité un centre de planification familiale.

La « conscience » des médecins

En Catalogne, pendant le premier trimestre 1991, selon les chiffres officiels, seulement 3,2 % des avortements ont été pratiqués dans des centres hospitaliers — cette proportion chute dans la réalité, dans la mesure où certains centres privés ne déclaraient pas leurs chiffres.

Marité BEIRAS

rent pas toutes les interruptions volontaires de grossesse (IVG) qu'ils pratiquent.

Ainsi, par exemple, sur 4 876 avortements, seuls 57 ont été pratiqués à l'hôpital de Vall d'Hebron.

Pendant ces mois d'été, Virgilio Zapatero (ministre des Relations avec les Corts, le Parlement catalan) a reçu un rapport sur l'évaluation de l'application de la loi actuelle sur l'avortement et, sûrement accablé par la chaleur, il a déclaré que le Gouvernement réformerait la loi à l'automne, tout en disant que « la loi a été efficace (...) même s'il y a eu certains problèmes dans son application » (1). Il parlait sans doute de l'« objection de conscience ».

Les égarements du ministre

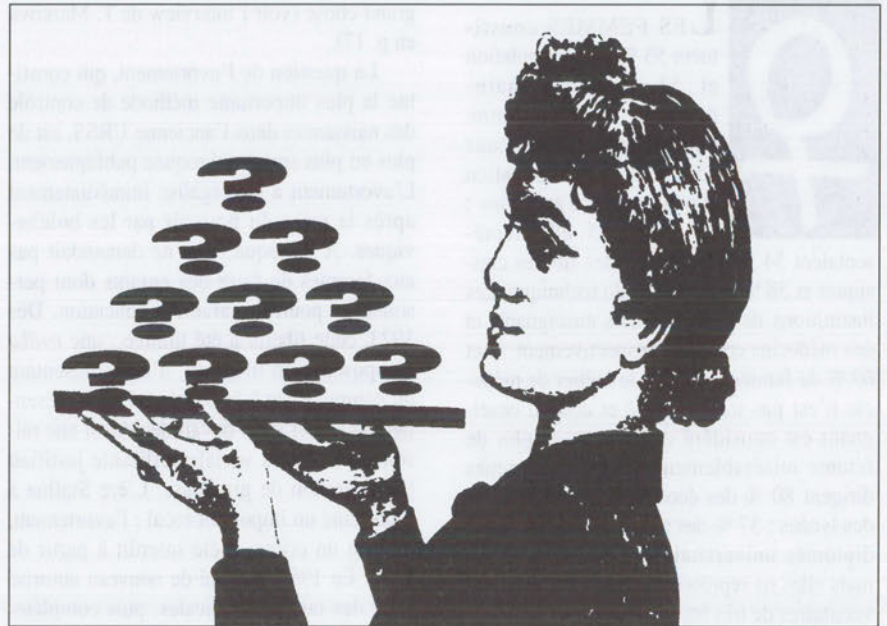
En effet, entre 97 et 98 % des femmes avortent dans des centres privés parce que les médecins refusent de pratiquer des IVG dans des centres publics, sous prétexte d'« objection de conscience ». A ce sujet, Virgilio Zapatero parle de « certaines attitudes de refus ouvert (...), ce qui a donné lieu à ce que, dans certains centres publics, les professionnels qui réalisent de telles interventions soient rares, voire totalement absents (...). Les droits à la liberté des femmes ne sont pas protégés, et donc les droits des citoyens ne sont pas garantis [par la législation actuelle] » (2).

A la fin de l'été, une fois finie la canicule, le 25 septembre 1991, le même Zapatero déclarait que le gouvernement n'était pas très pressé de réformer la législation sur l'avortement...

Apparemment, les ministres de la Justice et de la Santé catalans sont opposés à toute modification : « En tout cas, avec la réforme du Code pénal nous modifierons l'article 417 bis, en laissant les attendus légaux en vigueur et en les rendant plus précis pour éviter des erreurs (...) ».

Comme on pouvait le craindre, la célèbre « étude » du gouvernement ne visait qu'à « amuser la galerie », à calmer une atmosphère surchauffée par les poursuites judiciaires en matière d'avortement et à rappeler les procureurs à l'ordre pour éviter de nouveaux procès. Cela a débouché sur un rapport déposé au registre de la Chambre des députés, à la disposition de ceux qui voudraient le consulter, mais qui ne donnera pas lieu à un débat parlementaire.

Cette étude se limite à rassembler des données connues, officielles et publiques et contient de nombreuses formulations floues : « Bien que cette recherche d'information ait un but de recensement (...), il est impossible d'évaluer avec rigueur les niveaux de couverture [sociale] » ; ou « les données dont on dispose sont rares » ; ou encore « il y a de grosses difficultés à quan-



tifier », etc., or il s'agit d'une étude officielle, faite par un ministère, avec tous les moyens à sa disposition...

Evidemment, il n'est nulle part fait référence à la réalité diversifiée de l'Etat espagnol, pas plus qu'à l'abandon progressif en termes d'assistance des grands noyaux urbains, qui ont des ressources limitées, ni au désert des zones rurales. Dans une ville comme Barcelone, on peut toujours se résigner à chercher un centre privé ; mais dans les petites villes ou dans les villages, les femmes doivent se déplacer à la « capitale » pour trouver de l'information et pour se faire avorter.

Selon des données de la Generalitat (le gouvernement autonome), 2 370 IVG ont été pratiquées en un semestre à Barcelone, contre 3 dans la ville de Lérida — 1 610 femmes venaient de Barcelone ; 161 de Gérone ; 93 de Lérida ; 156 de Tarragone et 342 d'ailleurs.

Un chapitre suggestif du rapport — « Tendances de l'opinion publique » — est expédié en quatre lignes : il explique que 80 % de la population est d'accord avec la législation en vigueur.

A la recherche des centres de planification

En parlant des structures actuelles, le rapport fait une description des centres de planification qui semble tirée d'un programme électoral du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), alors que la tendance à la privatisation ou à la transformation en centres de consultation gynécologique est de plus en plus forte : « [En 1982] le ministère de la Santé et de la Consommation, a lancé, à travers Insalud, un programme de création de centres (...) avec des équipes pluridisciplinaires de gynécologues, de sociologues,

d'assistants sociaux, d'aides sanitaires, de personnel administratif. Leur objectif est d'offrir des méthodes de contraception, des conseils en matière de sexualité, un contrôle et un traitement des maladies sexuellement transmissibles, une orientation dans le traitement de la stérilité, et une détection précoce des cancers de l'utérus et du sein. En 1989, la prestation de la planification familiale a été totalement intégrée dans le système de santé public. »

De quoi se plaignent donc les femmes qui disent que dans leur quartier il n'y a pas de centre d'accueil ? Pourquoi 54 % des femmes qui ont avorté en Catalogne n'ont jamais mis les pieds dans un centre de planification ? Pourquoi se plaignent-elles du fait que, dans le centre de leur quartier, personne ne s'occupe d'elles parce qu'elles sont trop jeunes ou à l'âge de la ménopause et que le centre s'occupe de la « planification familiale », au sens strict ?

La hiérarchie catholique et les Pro-Life sont à l'offensive dans différents pays, en essayant d'effacer des conquêtes et d'en empêcher de nouvelles. Notre gouvernement s'arrange bien de ces forces et il est impossible qu'il fasse les réformes que la réalité sociale des femmes exige. ★

Demà*, janvier 1992

* Journal de Revolta, nouvelle organisation née de la fusion de la Ligue communiste révolutionnaire catalane et du Mouvement communiste de Catalogne.

1) El País, 1er août 1991.
2) Ibidem.



LES FEMMES constituent 53 % de la population et 51 % de la main-d'œuvre de l'ancienne Union soviétique. Leur éducation et leur formation sont largement garanties :

en 1984-1985, elles représentaient 54 % des lycéens des filières classiques et 58 % des lycéens du technique. Les institutions de formation des enseignants et des médecins comptent respectivement 73 et 69 % de femmes — mais le métier de médecin n'est pas très respecté et celui d'enseignant est considéré comme un emploi de femme misérablement payé. Des femmes dirigent 80 % des écoles primaires et 37 % des lycées ; 37 % des magistrats et 40 % des diplômés universitaires sont des femmes, mais elles ne représentent que 14 % des universitaires de très haut niveau.

Mais cette égalité formelle dans l'éducation doit être traitée avec précaution, car comme aux Etats-Unis ou en Europe occidentale, une femme gagne en moyenne un tiers de moins qu'un homme. Les femmes sont surtout employées dans certaines industries — 85 % des ouvriers du textile, 91 % de la main-d'œuvre du commerce et de la restauration, contre seulement 16 % dans la mécanique.

En 1988 — les choses n'ont pas beaucoup changé depuis —, Sonia Pouchova avait souligné la situation difficile des femmes, dont 3,5 millions travaillent dans des conditions insalubres, et dont 4 millions — plus que les hommes — travaillent de nuit, alors que légalement cela n'est autorisé que dans des cas exceptionnels.

Les premières licenciées

Depuis 1988, il est clairement apparu que, quand des entreprises se lancent à la recherche du profit, les femmes sont les premières à perdre leur emploi, ce qui entraîne la suppression de leur couverture sociale. Les licenciements dans l'administration concernent à 80 % des femmes. Aujourd'hui, 77 % des chômeurs de Moscou sont des femmes — il est d'ailleurs envisagé d'interdire les licenciements des femmes "chefs de famille".

La direction soviétique était consciente qu'elle devait gagner les femmes à la perestroïka, voilà pourquoi, elle a encouragé la création de conseils de femmes dans les usines. Leurs tâches ont été définies dans la loi sur les entreprises de 1987, mais de manière très générale : « Ces structures devront s'occuper de questions qui concernent les femmes au travail et dans la vie quotidienne. »

En l'absence de pouvoirs clairement établis, ces conseils ne pouvaient pas faire

grand-chose (voir l'interview de T. Markova en p. 17).

La question de l'avortement, qui constitue la plus importante méthode de contrôle des naissances dans l'ancienne URSS, est de plus en plus souvent évoquée publiquement. L'avortement a été légalisé immédiatement après la prise du pouvoir par les bolcheviques. A l'époque, l'on ne demandait pas aux femmes de faire des enfants dont personne ne pourrait garantir l'éducation. Dès 1923, cette liberté a été limitée : une *troïka* composée d'un médecin, d'un représentant du commissariat à la Santé et d'un représentant du soviet local devait décider si une raison médicale ou sociale suffisante justifiait l'interruption de grossesse. L'ère Staline a représenté un important recul : l'avortement, devenu un crime, a été interdit à partir de 1936. En 1955, il a été de nouveau autorisé pour des raisons médicales, puis complètement libéralisé à partir de 1968. Aujourd'hui, c'est quasiment la seule méthode de contrôle des naissances.

Cette évolution de l'avortement montre clairement que ce qui était en jeu n'était ni la morale, ni la santé des femmes et des enfants, mais bien la volonté de mettre celles-ci à la disposition de prétendus impératifs économiques et de les priver du contrôle de leurs corps.

La contraception absente

Les moyens de contraception sont introuvables, même dans les grandes villes. Les préservatifs — dont la production a été encouragée après l'arrivée du SIDA — sont de mauvaise qualité, et de nombreuses femmes ne font pas confiance à la pilule. On entend couramment dire : « La pilule est une préparation hormonale, et je crois que c'est mauvais pour la santé. » Certaines femmes utilisent un stérilet.

Les femmes soviétiques pratiquent en moyenne de un à cinq avortements chacune, parfois plus de quinze fois... Quand il est réalisé dans les hôpitaux d'Etat, c'est une opération sanglante et barbare, sans anesthésie. Pour l'instant, celle-ci n'est utilisée que dans les cliniques privées car tout dépend des capacités de paiement de la patiente.

Bien que le concubinage soit acceptée pratiquement partout, le mariage reste la norme — souvent parce que c'est le seul moyen d'accéder à l'indépendance et d'avoir une vie sexuelle. Le mariage, qui n'est qu'un enregistrement formel, a une composante romantique exprimée dans une cérémonie qui ressemble à une célébration religieuse (robe blanche, complet sombre, bouquets, musique et discours). Un fois la date du mariage fixée, les futurs époux peuvent obtenir un "livret de mariage" qui leur permet de faire des achats dans des bou-

Splendeurs

Au simple regard des statistiques, en matière dans l'ancienne Union soviétique pourrait p ces domaines ne résiste guère à une analy soviétiques assument l'essentiel des tâches m sans aucun temps de loisir et avec des con quasiment rien changé à ce niveau, hormis l plus à renvoyer les femmes dans leurs foyers



Barbara

tiques spéciales, où ils peuvent acquérir toutes sortes d'équipements domestiques.

De nombreux mariages ne durent pas longtemps. Le taux de divorce est de 3,4 pour mille pour un taux de mariage de 9,3 pour mille. Les demandes de séparation viennent surtout des femmes, souvent à cause de l'alcoolisme du mari ; la "vie sexuelle désastreuse" est également fréquemment citée.

Le système scolaire public ne fournit aucune éducation sexuelle. Cependant, la nécessité de ce type de cours est maintenant



et misères

éducation et d'emploi, la situation des femmes n'est pas satisfaisante. Mais l'égalité formelle dans le travail est garantie. Depuis des décennies, les femmes ont des responsabilités et de l'éducation des enfants, quasiment tous de vie souvent pénibles. La glasnost n'a permis que l'ouverture au marché tend de plus en plus à supprimer leur indépendance économique.

SCHULTZ



ouvertement débattue ; le problème du SIDA, aujourd'hui reconnu, est un argument en ce sens.

Les conséquences matérielles du divorce ne sont pas catastrophiques pour les femmes car elles travaillent et disposent de leur propre revenu ; mais avec plus de deux enfants, les choses se compliquent. Les pensions alimentaires ne sont pas assurées pendant plus d'un an — voire cinq ans pour des cas extrêmes.

Dans les grandes villes, et surtout à Moscou, 20 à 25 % des familles sont obli-



gées de vivre dans des appartements communautaires. Chaque personne dispose en moyenne de 15,2 m² (contre 40 m² aux Etats-Unis). Les jeunes couples vivent souvent avec leurs parents, cinq ou six personnes s'entassant dans deux chambres — les cuisines, les salles de bain et les buanderies doivent être partagées avec encore plus de gens. Dans ces circonstances, la simple installation d'une machine à laver peut conduire à d'importants conflits si c'est une acquisition individuelle et non collective. En 1986, le 27e Congrès du Parti communiste d'Union soviétique (PCUS) avait décidé qu'en l'an 2 000, chaque famille aurait son appartement ou sa maison.

La charge des enfants

A la campagne, les grands-mères s'occupent souvent de la garde des enfants, mais dans les villes, les familles dépendent des institutions publiques. Les lois en vigueur dans l'ancienne URSS facilitaient les soins de l'enfant par la mère durant la première étape de la vie — pour élever son bébé, la mère pouvait bénéficier d'une année de congé (et même d'un an et demi) avec la moitié de son salaire, et la garantie de retrouver son emploi. En 1990, le congé de maternité non payé a été prolongé à trois ans.

A Moscou, les femmes se plaignent beaucoup du fait que les crèches sont souvent éloignées des domiciles et des lieux de travail. Les mères, et parfois les pères, doivent faire de longs trajets deux fois par jour, dans des transports publics bondés, pour aller et revenir de la crèche. Par conséquent, beaucoup de gens, surtout des femmes seules, confient leurs enfants à des sortes de pensionnats qui les gardent pendant toute la semaine.

Beaucoup de femmes sont mécontentes des crèches, qui sont surchargées, et disent que les enfants en reviennent tout le temps malades. Le 12e Plan (1986-1990) prévoyait la création de 3 millions de nouvelles places dans les institutions pré-scolaires — en 1983, 14,4 millions d'enfants y étaient inscrits. On peut estimer qu'il y a actuellement environ 33 millions d'enfants d'âge pré-scolaire, dont 4 à 5 millions restent à la maison. La moitié des enfants seulement trouve une place dans les institutions publiques.

Dans les couples, ce sont les femmes qui assument la plupart des tâches ménagères et les courses. Il existe des groupes dans les entreprises qui s'organisent pour envoyer une femme faire les courses à tour de rôle pour les autres pendant les heures de travail. On doit souvent faire la queue trois fois : pour choisir le produit ; pour le payer ; pour pouvoir l'emporter — il faut une heure et demie pour faire les courses d'une famille de trois personnes.

Il y a un nombre assez important d'appareils électroménagers. Selon des statistiques de 1983, sur 100 foyers, 90 possèdent un réfrigérateur, 70 une machine à laver le linge et 36 un aspirateur (95 une télévision et 93 une radio). Mais ces appareils ont souvent besoin de réparations, or le secteur des services est très mal structuré.

Aujourd'hui, la redécouverte de la famille va si loin que certains croient que le problème des licenciements pourrait être résolu ainsi. Tatiana Zaslavskaya, membre de l'Académie des Sciences, a déclaré : « Selon moi, une partie des femmes qui travaillent devraient renoncer à leurs emplois et donner la priorité à leur foyer, si les revenus de leurs époux augmentent comme il est prévu. » Les femmes qui ont des qualifications seront-elles aussi facilement disposées à quitter leur travail ? On a peine à croire que des femmes pourraient prendre au sérieux de telles remarques, même venant d'un professeur de médecine : « *Quoi que l'on fasse, il y a une différence génétique entre les hommes et les femmes. Si les hommes devaient passer autant de temps dans la cuisine, ils perdraient leur masculinité* » (sic !).

Les "vertus" de la famille

Cette "différence" a d'importantes conséquences pour les femmes : huit heures et demie de travail par jour (avec une pause) ; une ou deux heures de trajet ; une heure et demie de courses (il faut les faire tous les jours depuis que les pénuries se sont amplifiées et que les boutiques disposent de maigres stocks). Il faut y ajouter une heure et demie ou deux pour la préparation des repas ; en plus, certains vêtements pour enfants doivent être lavés à la main chaque jour parce qu'il y en a peu.

Après une telle journée, il est facile de comprendre pourquoi les femmes n'ont en général pas le temps de participer à des activités sociales ou politiques. Elles pourraient s'y consacrer le samedi, mais c'est en général le jour des lessives et du ménage.

Le programme de 1919 des bolcheviques expliquait que la loi sur l'égalité dans le mariage et dans la famille devait être appliquée. La revendication suivante de leur programme portait sur le "travail idéologique et d'éducation" au sein du Parti. Ils demandaient : « Afin que les femmes soient libérées des contraintes matérielles obsoletes de la gestion ménagère, des maisons communes, des restaurants publics, des buanderies et des crèches doivent être installés rapidement ».

Rien n'est fait en ce sens aujourd'hui. Quand le 12e Plan envisageait une augmentation de la quantité, et surtout de la qualité, des services, il visait surtout à un renforce-

Allemagne de l'Est

Pénurie et chômage au féminin

Pour trouver une solution au chômage, un des objectifs affichés des patrons est de réduire à 45 % le taux de participation des femmes au marché du travail. Selon eux, les femmes ayant perdu leur emploi, ne resteront pas oisives : elles pourront toujours s'atteler aux tâches ménagères...

Ensuite, un mécanisme bien connu à l'Ouest entrera en action : l'on ne trouve pas d'emploi si l'on ne peut pas faire garder ses enfants et l'on ne trouve pas de crèche tant que l'on pas d'emploi — cela, évidemment, ne s'applique qu'au travail des femmes. Le taux de chômage des femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes : à la fin août 1991, 61 % des chômeurs en l'Allemagne de l'Est étaient des femmes, contre 48 % à l'Ouest (voir *Inprecor* n° 346 du 14 février 1992). Or, il n'existe pas de programme de recyclage professionnel prévu pour les femmes.

La banqueroute de l'industrie textile à l'Est a surtout touché les femmes, mais rien n'est prévu en termes de reconversion pour ces ouvrières. Dans la mesure où les femmes, pour des raisons évidentes, sont moins mobiles que les hommes, elles ne peuvent pas déménager aussi facilement.

Les témoignages des femmes de l'Allemagne de l'Est montrent que, du temps de la RDA, elles pouvaient avoir des enfants sans se retrouver automatiquement exclues du monde du travail. Le droit à l'avortement permettait aux femmes de décider du nombre d'enfants qu'elles voulaient.

Le fait que les femmes d'Allemagne de l'Est soient conscientes de leur situation difficile a été illustré par une conférence récente des femmes du syndicat de la métallurgie IG-Metall, qui n'est pas parvenue à un accord sur l'interdiction du travail de nuit. Les Allemandes de l'Est défendaient avec vigueur leur droit à travailler en équipe ou de nuit, affirmant que, sans cela, elles seraient moins compétitives sur le marché du travail. ★

Avanti, janvier 1992

ment de la famille : « Une famille forte est l'une des bases les plus importantes de la société. »

Lors du 27e Congrès du PCUS, Mikhaïl Gorbatchev lui-même avait déclaré : « Nous devons organiser l'activité pratique des institutions d'Etat et des organisations sociales pour qu'elles renforcent la famille et ses fondements (...). C'est la condition pour que se forment des lignées d'ouvriers profondément implantées, pour développer de bonnes traditions familiales et pour éduquer les jeunes générations dans l'expérience de leurs aînés. »

Femmes entre elles

Les prémisses d'une organisation indépendante des femmes sont apparus dans une publication samizdat de 1979, *Les femmes et la Russie*. Cette collection présentait la situation des femmes à travers des essais et des poèmes et évoquait aussi leurs conditions de vie dans les prisons. Les femmes qui y participaient ont été poursuivies par les autorités et ont soit quitté le pays, soit sont devenues religieuses.

Il est difficile d'attendre un quelconque changement de la part des anciennes organisations officielles de femmes, qui ont été créées et dirigées depuis le sommet. En novembre 1990, un syndicat de femmes a été formé dans la Fédération de Russie par

différents comités, associations et clubs de femmes ; son but est de protéger « les intérêts des femmes et de la famille », formulation qui révèle qu'il ne s'intéresse en priorité aux intérêts des femmes.

Dans de très rares cas, le travail des conseils de femmes se fait de façon indépendante. Dans le quartier Zoukowski, à Moscou, une tentative de présentation de deux femmes indépendantes aux élections du Congrès des députés du peuple avait commencé mais n'a pas abouti. Des efforts similaires ont été fait pour l'élection des soviets locaux en 1990.

En 1989, l'Institut Lotos a été fondé à Moscou dans un des locaux de l'Académie des Sciences ; des cours sur la question des femmes et sur la vie quotidienne y sont proposés. A Moscou, Léninegrad et ailleurs, différents groupes essayent de fournir une aide psychologique aux femmes et font un travail social, mais il n'existe aucune structure coordonnée. Les féministes essayent de se regrouper, mais elles sont très peu nombreuses.

En mars 1991, une rencontre de femmes, préparée par quinze femmes venues d'organisations différentes, s'est tenue à Doubna, avec environ 200 participantes qui venaient toutes de Russie. Il n'y avait pas que des féministes, mais aussi des femmes des sphères du pouvoir et des journalistes. Le congrès s'est déroulé sur le thème : une

démocratie sans femmes n'est pas une démocratie.

Un problème particulier est apparu lors de cette rencontre : dans la société russe, le mouvement féministe et celui des lesbiennes ne sont pas étroitement liés. Les lesbiennes travaillent en lien étroit avec les gays et sont plus préoccupées par les problèmes de leur sexualité que par les questions femmes spécifiques. Cela est dû au fait que ces deux mouvements ont leur origine dans le goulag et ont intégré leur propre isolement. La participation des lesbiennes à ce congrès a failli entraîner son annulation, car il y a eu une très importante propagande contre ces « sujets malades et asociaux ».

Le congrès a discuté de questions telles « les femmes et le marché », « les femmes en tant que sujet et d'objet de la politique », « patriarcat et violence contre les femmes ». Ce sont les questions économiques qui ont suscité le plus d'intérêt.

Il existe aussi un parti de femmes, qui a tenu un congrès avec 40 participantes et qui affirme avoir 2 à 3 000 membres. L'essence de leur programme est « les femmes valent plus que les hommes et doivent suivre leur intuition ».

La plupart des nouveaux partis, plus ou moins démocrates, ne voient pas l'utilité de s'emparer des questions qui intéressent les femmes.

Les revues féministes sont peu connues, hormis *Eva*, qui est édité en Lituanie, mais diffusé également en Russie, et qui se présente comme féministe chrétien — il reprend des questions comme l'avortement, la position des femmes célibataires ou la violence contre les femmes.

Nationalisme et patriarcat

Le développement actuel du nationalisme est inquiétant pour les femmes, car il renforce indéniablement le patriarcat : on leur demandera d'avoir davantage d'enfants dans l'intérêt de la nation. Les vieilles traditions patriarcales vont refaire surface. Cela peut avoir des conséquences économiques : en Ouzbékistan, une usine de confection de voiles islamiques va peut-être être ouverte.

Dans l'ancienne URSS, comme dans la plupart des pays de l'ancien « socialisme réellement existant », il n'y a pas eu de réexamen critique de la littérature féministe. Les premiers pas du mouvement des femmes ont été fossilisés par la politique de l'Etat, et il est maintenant très difficile de développer un mouvement des femmes autonome.

Cela rend d'autant plus importante la défense radicale des droits actuels ; ce n'est que sur cette base que leur extension sera possible. ★

Novembre 1991

Une lutte de tous les jours

Les réformes économiques en cours dans l'ancienne Union soviétique, la hausse des prix et les transformations du système aggravent la situation des femmes et notamment de celles qui travaillent. A la répression et au contrôle de l'administration sur les travailleuses, viennent s'ajouter les menaces de licenciement, pour cause de restructuration ou de privatisation, ainsi que le risque de voir leurs maigres acquis sociaux se réduire.

Tatiana Markova travaille dans un bureau de poste de la ville de Kalouga, au sud de Moscou ; elle est militante syndicale et politique — au sein du Parti social-démocrate (PSD) de Russie (1) — et participe au tout jeune mouvement des femmes de sa ville.

INPRECOR : En quoi consiste votre travail dans les postes ?

Tatiana MARKOVA : Je distribue les télégrammes.

Le travailleur du rang vit de plus en plus mal. Les salariés dépendent entièrement du système d'Etat : ils sont terriblement opprimés par le régime totalitaire. A l'usine, l'ouvrier est sous la domination de l'administration ; pour avoir un appartement ou pour mettre ses enfants à la crèche, il dépend de son syndicat, qui est censé le défendre. Dans de telles circonstances, toute lutte isolée est pratiquement impossible. Il faut organiser des collectifs de travailleurs — mais quand un travailleur isolé essaye de le faire alors que ses collègues ont peur, il est licencié avant d'avoir pu commencer.

Mon expérience au travail et avec les gens qui m'entourent confirme mes raisons de me battre.

Lorsque je militais dans le Front populaire (2), ma chef avait convoqué une réunion en mon absence pour essayer de retourner mon collectif contre moi. Elle avait dit à mes collègues que mes opinions politiques étaient dangereuses et avait proposé mon renvoi.

◆ Etait-ce légal ?

Dans notre système, on peut toujours trouver un prétexte pour licencier les gens — c'est le "charme" de ce système d'oppression. Heureusement, j'avais réussi à construire un groupe qui me soutenait : mes collègues ont été furieux de sa proposition. Lorsque l'administration a compris qu'elle ne pourrait pas me couper de mon collectif,

elle a essayé d'autres moyens : on réduisait mes primes pour des détails qu'on laissait passer aux autres ; j'ai été mutée à un poste plus difficile et moins payé, etc. — voilà certains des mécanismes de répression utilisés.

Ça n'a pas été facile, mais j'ai tenu bon. Après deux ans de travail dur et appliqué, j'ai réussi à rassembler des collègues dans ma section de télégraphe pour organiser un syndicat indépendant — qui compte maintenant cinq adhérents. Que ferons-nous maintenant ? A vrai dire je ne le sais pas... dans ce domaine, j'apprends en marchant. Il y a des tas de choses que je ne sais pas ! Je manque de connaissances syndicales — je demanderai de l'aide à d'autres camarades ou à des syndicats indépendants. Demain, je vais voir des membres du syndicat indépendant Sotsproff pour qu'ils m'aident à préparer une convention collective (3).

Nous allons nous affilier à Sotsproff, même si je pense que ce n'est pas le syndicat qu'il nous faut — il n'est pas fort, et il manque de moyens, tout comme les partis. En tout cas, c'est le seul syndicat qui ait fait des propositions de loi au Soviet suprême de Russie.

◆ Combien d'employés y a-t-il dans votre bureau de poste ?

A Kalouga, nous sommes environ 600, mais nous sommes très dispersés dans différents locaux de la ville, des villages et des banlieues avoisinantes.

A Kalouga, il y a 300 000 habitants — c'est la capitale régionale — ; la ville fait partie du complexe militaro-industriel dont une grande partie des usines sont chez nous

— des usines de turbines, de mécanique, d'électromécanique, etc. Voilà pourquoi les problèmes des collectifs de travail et du mouvement ouvrier en général sont compliqués chez nous.

◆ Il est étonnant de voir que les conseils de femmes fonctionnent toujours (4) (voir l'article de B. Schlutz, en p. 14)...

En effet, ils existent toujours, mais ce sont des appendices de l'administration — les femmes ordinaires ne savent même pas qu'ils existent. J'ai été moi-même surprise lorsque j'en ai entendu parler, même si, dans l'édifice du Soviet du district il y a des écriteaux sur les portes avec la mention "Conseil des femmes". Sur la ville, ces conseils s'occupent essentiellement des problèmes d'approvisionnement ; dans cette période de grande pénurie, ils s'arrangent pour constituer de petits stocks de certains produits. Mais ils ne font aucun travail politique.

◆ Pour revenir à votre travail, la poste emploie-t-elle surtout des femmes ?

C'était le cas jusqu'à présent, car le travail dans les communications — je ne peux pas parler du secteur des communications militaires, n'y ayant jamais travaillé — était très mal payé : voilà pourquoi il n'y avait que des femmes. Les hommes n'auraient jamais accepté un tel emploi — on touchait 100 roubles, alors qu'un homme marié avait besoin de 300 roubles pour subvenir aux besoins de sa famille. En janvier 1991, nous avons été augmentés de 150 roubles, et parfois nous touchons des primes. En fait, le système salarial est injuste, il va falloir se battre pour le changer.

J'ai récemment voyagé à Moscou pour voir les conditions de travail dans les télégraphes. Les employées chargées des télégrammes touchent 370 roubles. A six, elles livrent 100 télégrammes par jour, et elles s'arrangent pour le faire à temps. Chez nous, à Kalouga, nous en expédions 400 et pen-

1) Le Parti social-démocrate, comme d'autres partis de l'ancienne Union soviétique, est une organisation relativement petite, avec à peine un millier de membres.

2) Les fronts populaires étaient des coalitions larges de démocrates, nées au début de la glasnost, qui n'avaient pas de véritable programme social.

3) Sotsproff est une fédération indépendante composée surtout d'employés ou de cadres, qui n'a pas de base industrielle. Sa direction est d'orientation libérale — ses activités sont financées par des affaires privées.

4) En 1987, Gorbatchev avait donné le feu vert pour la relance de ces organisations, qui avaient été créées après la révolution, puis abolies sous Staline. Cependant, sous Gorbatchev, les conseils de femmes ne sont jamais devenus une organisation militante ; ils s'occupaient surtout des œuvres de charité. Ils étaient rarement cités dans la presse ou par les hommes politiques durant ces dernières années.

dant les vacances jusqu'à 600 ou 700 par jour — nous ne sommes que douze.

Notre salaire est de 250 roubles ; il peut augmenter avec des primes de 50 à 100 roubles par mois — mais l'administration décide souvent de les supprimer ! Il faut bien comprendre les particularités du secteur des communications : d'abord, c'est une structure qui ne sera jamais privatisée, une structure d'Etat ; ensuite, nous sommes presque sous régime militaire. Les conditions de renvoi ou de licenciement des employés ressemblent à celles en vigueur dans le secteur militaire — les communications sont aussi considérées comme secrètes et le travail syndical et politique y est très difficile.

Toute réclamation des clients peut nous faire perdre nos primes — alors que c'est un véritable exploit de vivre avec 250 roubles aujourd'hui, les prix ont beaucoup augmenté. Nous avons constamment des réclamations car la charge de travail est énorme.

A Moscou, avec les grands appartements proches les uns des autres et des téléphones presque partout, la situation dans ce secteur est différente. Mais à Kalouga, il y a peu de téléphones et les distances sont grandes. Les parcours que nous faisons pour livrer les télégrammes peuvent durer jusqu'à une heure — ce qui est le temps limite de livraison. Cela veut dire que si on remet un télégramme dans les temps, le deuxième est en retard ! Et là viennent les réclamations... parce que l'administration refuse d'organiser notre travail et d'investir en embauchant d'autres personnes. Si ce n'est pas le treizième mois que nous perdons, c'est une autre prime ! Nous subissons une véritable oppression.

Je ne sais pas, en fait, comment je suis parvenue à créer le collectif dans ma poste avec les pressions de l'administration ! J'ai tiré profit de la colère des travailleurs pour organiser des réunions qui ont presque débouché sur une grève dans mon service.

Il y a un mois, il y a eu une grève des postiers à Perm, dans l'Oural, au moment de la hausse des prix. L'administration des postes, en tant qu'entité de l'Etat, avait une certaine marge pour nous augmenter, mais l'enveloppe qui aurait dû correspondre à la poste avait été prise par le Soyouzpechat (5) qui en donna une bonne partie au ministère des Communications qui, à son tour, le remit de nouveau à l'Etat. L'Etat ne nous attribua qu'une petite subvention. A part cela, les distributeurs de télégrammes et les postiers n'ont pratiquement rien reçu. Les travailleurs de la poste de Perm ont été les premiers à dire qu'il était temps d'obliger les éditeurs à nous payer pour distribuer leur matériel. Voilà pourquoi ils sont partis en grève.

A Kalouga, j'ai passé un accord avec

l'ancienne administration qui avait essayé de se débarrasser de moi ; je leur ai dit qu'il valait mieux arrêter de se faire la guerre et je leur ai suggéré d'écrire au Soviet suprême au nom de notre poste pour demander qu'un accord soit passé entre les éditeurs et le service postal et qu'on nous donne notre dû.

Le but de la grève était d'obtenir un accord direct entre le service postal et les éditeurs, qui excluerait Soyouzpechat, qui recevait de l'argent pour le travail de livraison que nous faisons. Comme vous le savez peut-être le ministère des Communications a manipulé ce mouvement et a fini par prendre 50 % de nos profits.

◆ *Que représente le militantisme pour une femme aujourd'hui ?*

D'abord, je ne suis pas une vraie militante politique, dans la mesure où, à mon avis, les militants doivent avoir de bonnes connaissances théoriques.

J'ai récemment lu un livre d'Ivan Efremov, *Thaïs d'Athènes* sur la Grèce antique, qui explique que les femmes étaient comme des esclaves, qu'elles grandissaient avec une mentalité d'esclaves et qu'étant donné leur éducation, elles n'arriveraient jamais à être solides ni courageuses. Une société qui ne comprend pas que la femme, la femme libre, est la base de tout — du développement culturel et spirituel de la nation — ne pourra jamais dépasser le matérialisme de ce bas monde et ne fonctionnera qu'avec des objectifs égoïstes et des instincts animaux.

En tant que femme, j'ai du mal à participer à la vie politique, et ce, pas seulement parce que les hommes sont implacables vis-à-vis de nous et ne comprennent pas que les femmes se fatiguent davantage et réagissent de façon plus émotive.

C'est dur aussi parce que si je n'avais pas réussi à me dépasser et si je n'essayais pas de m'accrocher plus, je n'aurais pas progressé dans ma compréhension des choses. Les gens sont tellement minés par les préoccupations et les mesquineries quotidiennes qu'ils n'ont plus la force de les dépasser.

Par ailleurs, il est inacceptable que les femmes n'aient pas de temps libre, comme les hommes.

Comment peut-on parler d'égalité ? Le peu d'égalité dont nous bénéficions ne concerne que la sphère professionnelle. Mais il n'y a pas d'égalité des chances pour progresser intellectuellement.

Souvent, chez nous, les femmes se marient davantage par calcul que par amour, pour avoir une famille "normale". Mais ensuite, à cause de leur faible niveau culturel, elles souffrent souvent de leur vie de famille et les hommes ne comprennent pas l'envie qu'elles peuvent avoir de se dépasser.

◆ *Certaines femmes m'ont dit qu'elles préféreraient élever leurs enfants seules si elles en avaient les moyens...*

Oui, de nombreuses femmes pensent ainsi. Peu d'hommes comprennent les femmes. J'ai 37 ans et je ne trouve pas un homme qui puisse comprendre la liberté d'esprit à laquelle j'aspire — je ne veux pas être terrorisée, je veux faire mes propres choix.

Je suis seule, divorcée et j'élève mon fils — c'est très difficile, dans notre société, d'élever seule un enfant.

◆ *Parlez moi du mouvement des femmes à Kalouga.*

Il a démarré avec une conférence de femmes qui s'est tenue en mars 1991, à Doubna (voir l'article de B. Schultz, en p. 14). Je devais y participer pour mon parti, mais finalement une autre femme a pu s'y rendre et nous a rapporté de nombreux documents — ces informations m'ont fait comprendre qu'il fallait vraiment un mouvement des femmes, car nous avons des problèmes bien spécifiques, dans un pays qui s'apprête à instaurer le marché.

Le Parti social-démocrate de Kalouga a décidé de porter cette question devant le troisième congrès du PSD. Le programme du PSD ne traitait pas de la question des femmes ; nous avons donc proposé de commencer à y travailler. Il y a même une commission femmes maintenant, que j'ai aidé à mettre sur pied.

A Kalouga, le sigle de l'organisation des femmes est original — *NOZhi* (*Couteaux*) pour Organisation indépendante d'initiative des femmes. En dehors des tâches de défense légale, *NOZhi* traite de multiples questions liées à l'instauration du marché — les licenciements, ou les cas des travailleurs qui sont licenciés pour cause de privatisation de leur entreprise, qui passe aux mains des coopératives.

Nous nous occupons aussi de la situation des mères seules qui n'ont aucune protection en général, aucune allocation, ainsi que du développement culturel des femmes, surtout de la formation et l'éducation. Il y a 40 ou 50 personnes qui participent à *NOZhi*, ce qui n'est pas mal ; au départ, ces femmes sont arrivées parce qu'elles avaient besoin d'aide. ★

Moscou, octobre 1991
Propos recueillis par David Seppo



5) L'agence nationale de distribution des journaux et revues.

Vers une égalité des nuisances



Les 54 pays signataires de la Convention 89 de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui interdit le travail de nuit des femmes dans l'industrie, avaient jusqu'au 27 février 1992, pour dénoncer cet accord ou s'y lier pour les dix années qui viennent. La France et la Suisse viennent de prendre, l'une après l'autre, la même décision et lèvent l'interdiction qui frappait le travail de nuit des femmes. Les prétextes invoqués — notamment par le gouvernement français — d'avancer vers l'égalité professionnelle sont plus que fallacieux, comme le démontre cet article.

Marianne EBEL



LE GOUVERNEMENT français a invoqué le prétexte d'un arrêt rendu le 25 juillet 1991 par la Cour de justice de la Communauté européenne — saisie à l'époque par un industriel alsacien — qui soulignait

que la législation française était en contradiction avec une directive européenne de 1976 sur l'égalité entre hommes et femmes.

Rien, sinon les pression patronales et la volonté de s'y soumettre, n'aurait pourtant empêché le gouvernement socialiste de reconduire la signature de la Convention de 89 et à lever, dans le Code du travail, la dis-

crimination par une extension aux hommes de l'interdiction du travail de nuit.

La Suisse, quant à elle, a avancé un pseudo-argument sur l'"eurocompatibilité" et s'est courageusement cachée derrière l'Allemagne, qui n'a jamais été liée par la Convention de 89 de l'OIT, mais qui vient de déclarer anticonstitutionnelle une loi interdisant le travail de nuit des femmes. Ces décisions vont aggraver, partout dans le monde, la situation des femmes, sans nulle part améliorer celle des hommes. Constatant que l'Europe quitte la Convention 89 de l'OIT, les pays industrialisés du tiers monde — qui restent presque seuls signataires de cet accord, déjà dénoncé par l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg et jamais reconnu par l'Allemagne et la Grande-Bretagne — ne se sentiront plus liés par ce qui apparaîtra comme une coquille vide et laisseront le champ libre aux multinationales qui surex-

ploiteront, plus encore qu'elles ne le font déjà, une main-d'œuvre corvéable et taillable à merci.

En Europe, une mobilisation syndicale permettra peut-être de mettre sur pied des législations protectrices, mais dans les pays du tiers monde, comment les femmes des bidonvilles dormiront-elles le jour et qui les protégera la nuit contre les agressions dans des quartiers et des villes sans transports publics ?

Ainsi les ténèbres reprennent-elles le dessus, avec la bénédiction des gouvernements européens.

Une perversion du droit à l'égalité

Ouvriers et ouvrières ont maintenant tous le même droit de ruiner leur santé en travaillant la nuit. Plutôt que d'interdire l'horaire nocturne pour tous, partout où il n'est pas socialement indispensable, on l'autorise de façon générale, tout en admettant qu'il fait violence à notre horloge intérieure et qu'il provoque des dégâts irréversibles. Cynique.

La santé, la vie de celles et ceux qui produisent les richesses, l'équilibre familial, le quotidien des enfants, tout cela ne compte pas. Les gouvernements ont bien d'autres soucis... Et, en tout premier lieu, celui de plaire au patronat, en levant les obstacles défavorables à la concurrence internationale, ainsi que le reconnaissait sans nuances la Suisse, par la bouche de son conseiller fédéral, Jean-Pascal Delamuraz, responsable de l'Economie publique : « Renoncer à la dénonciation de cette convention irait à l'encontre des efforts entrepris pour améliorer les conditions-cadres de notre économie et l'attrait de la place économique de la Suisse. (...) Maintenir ce vénérable instrument était dangereux. C'était courir le risque d'être mal équipés face à la concurrence » (1).

Avec une telle logique, c'est le travail des enfants qu'il faudrait légaliser — il y a quelques années déjà, le ministre du Travail de l'Inde le proposait très sérieusement... Jean-Pascal Delamuraz, pour sa part, n'oserait sans doute pas aller jusque là... Mais il n'hésite pas à invoquer l'argument de la concurrence internationale pour remettre en cause une protection pourtant adoptée il y a un siècle au nom de la nocivité avérée du travail de nuit.

En France, Martine Aubry, ministre du Travail du gouvernement socialiste, a d'ailleurs mis l'accent sur l'égalité professionnelle, promettant que le projet de loi qui sera déposé à la session de printemps du Parlement prévoira des contreparties sous forme

1) 24 Heures, 20 février 1992.

de réduction d'horaires ou d'avantages salariaux. En réalité, loin de garantir l'égalité, ce retour en arrière cimente les inégalités.

● *Ce n'est pas la nuit qu'on fait carrière.*

Ne nous trompons pas, ce sont principalement les ouvrières qui sont visées par la levée de l'interdiction du travail nocturne. Or que leur proposera-t-on la nuit ? Le même travail répétitif, monotone et non qualifié que celui qu'elles effectuent le jour, avec les inconvénients en prime. Ce n'est pas en autorisant les femmes à perdre leur santé derrière les écrans qu'on fera un pas vers l'égalité dans la réalité, bien au contraire. Le travail de nuit signifie isolement social accru et non pas possibilités de promotion.

● *Celles qui ne seront pas "volontaires" seront remerciées.*

Aucune loi ne garantira le volontariat, contrairement à ce que laissent entendre aujourd'hui les employeurs qui, satisfaits de leur victoire, clament partout qu'ils n'obligeront personne à l'accepter ! En supprimant une protection, l'Etat expose chacun — et bien sûr davantage ceux et celles qui sont menacés de marginalité — à l'arbitraire de la logique des profits patronaux. Ne travaille pas la nuit qui veut. Pour nous en convaincre, regardons simplement qui travaille la nuit dans les secteurs qui admettent déjà aujourd'hui le travail nocturne pour tous : ce sont avant tout ceux qui n'ont pas vraiment d'autre choix — les réfugiés, certains immigrés, les femmes chefs de famille, les personnes à bas revenus, ceux qui ont de la peine à trouver un emploi ou ceux dont la qualification est jugée insuffisante.

● *Sur le marché du travail, femmes et hommes ne sont pas égaux.*

Plus nombreuses à être sans qualifications et à dépendre d'un travail qui ne soit pas trop éloigné de leur domicile, les femmes sont moins mobiles que les hommes et ont moins d'alternatives qu'eux pour refuser un travail qu'on leur propose. Elles pourront donc moins facilement refuser de travailler la nuit que ne le peut en général un homme. La suppression de la Convention 89 de l'OIT aggrave la situation des femmes sans contre-partie aucune : elles continueront à aligner, dans les faits, deux journées de travail consécutives — une à l'usine la nuit, et l'autre à la maison le jour, cette fois avec le privilège de ne plus dormir la nuit, de travailler éventuellement le dimanche et de devoir mettre le repas sur la table quand c'est l'heure. Et on ose parler d'égalité des chances !

Certes, seule la maternité au sens biologique du terme (grossesse / accouchement) distingue une femme d'un homme. En dehors de ces moments exceptionnels, hommes et femmes doivent être traités de même.

On n'aurait rien à redire à cette conception de l'égalité, si la protection de la santé était garantie plutôt que remise en cause pour chacune et chacun et si l'on n'oubliait pas qu'après l'accouchement, il y a l'enfant, qu'après le bureau ou l'usine, il y a les gosses, les courses, les repas, le ménage, une nouvelle journée de travail.

Bref, vouloir accorder l'égalité des droits et des chances, c'est commencer par reconnaître la maternité / paternité dans toute sa dimension sociale, et ne pas oublier qu'il y a inévitablement interférence entre le travail salarié et le travail éducatif et ménager.

L'interprétation patronale de l'"égalité"

Moins pressés lorsqu'il s'agit de l'égalité salariale, les employeurs se sont vite mis d'accord pour dénoncer comme discriminatoire l'interdiction d'embaucher les femmes la nuit. En France, ils n'ont d'ailleurs pas attendu que le gouvernement renonce à la Convention 89 de l'OIT pour imposer de manière réitérée dans deux secteurs directement liés à la Convention 89 — l'électronique et la métallurgie — des accords d'entreprises introduisant le travail nocturne des femmes. Entre 1988 et 1989, 106 accords d'entreprises ont ainsi pu être conclus sans que les syndicats, hormis la Confédération générale du travail (CGT), n'élèvent de protestations contre de tels abus.

En Suisse, la résistance syndicale s'est affirmée de façon plus nette : s'appuyant sur la Convention 89, le syndicat a réussi à imposer le respect de cet accord, empêchant notamment le secteur de la micro-électronique de faire travailler les femmes la nuit.

Le fait qu'en Suisse — qui n'est pas un pays qui se distingue par ses mobilisations ouvrières ! — les patrons devront attendre jusqu'en 1993 avant d'exploiter les ouvrières la nuit montre bien qu'une lutte politique et syndicale plus déterminée aurait permis de construire un rapport de forces plus favorable en Europe.

La Cour de justice de la Communauté européenne et le Tribunal de Karlsruhe auraient-ils pu conclure aussi facilement que l'interdiction du travail nocturne des femmes est discriminatoire, si celles-ci, aidées par les organisations ouvrières, avaient pu défendre une idée fondamentale : compte tenu des inégalités sociales qui pèsent sur elles, la suppression d'une protection spécifique des femmes se retourne contre elles.

Un choix de société

Avant de supprimer purement et simplement des dispositions qui prenaient au moins partiellement en compte le fait qu'après le travail de l'usine vient celui de la maison et qu'on le veuille ou non, que le partage reste inégal, la France socialiste — et avec elle tous les gouvernements qui se prétendaient soucieux du bien-être de la majorité et de l'égalité entre femmes et hommes — aurait mieux fait de voir comment étendre aux hommes l'interdiction d'horaires contre-nature, comment limiter les inévitables dégâts liés au travail nocturne et comment avancer concrètement vers un partage des tâches éducatives et domestiques. Mais cela impliquait d'autres priorités que celle qui s'impose actuellement aux pays de la Communauté européenne, essentiellement intéressés à satisfaire les exigences patronales en matière de flexibilité.

Il est choquant de constater que, en cette fin de XXe siècle qui a vu des progrès techniques et scientifiques fulgurants, nous devenons plus esclaves des machines que jamais. Quel avenir voulons-nous pour nous et nos enfants ? Une société qui tourne 24 heures sur 24, pour le profit de quelques-uns ?

Notre vie ne serait-elle dictée que par les seuls impératifs de la productivité ? Il y a un défi à relever. Les femmes, les syndicats et les organisations ouvrières viennent de subir un échec. Il s'agira maintenant de tout mettre en œuvre pour montrer que les gouvernements européens se trompent de politique en n'écoulant que le côté patronal.

Au moment où l'Europe se prépare, il est déjà tard, mais il n'est pas trop tard pour faire valoir nos droits à une réelle égalité et empêcher un démantèlement social.

Le présent échec est une leçon dont il faut savoir tirer au plus vite les enseignements. ★

Lausanne, 10 mars 1992



L'unification, ratifiée le 22 mai 1990, entre la République arabe du Yémen (Nord) et la République démocratique et populaire du Yémen (RDPY) (Sud) (voir *Inprecor* n° 333 du 21 juin 1991), si elle supprime une frontière créée par le colonialisme, survient dans un nouveau contexte mondial marqué par la victoire impérialiste dans le Golfe et la chute des dictatures de l'Est — dont celles de l'ancienne Union soviétique et de l'ancienne République démocratique allemande (RDA), principaux soutiens de la RDPY dans une région sous hégémonie saoudienne.

Si cette unification avait été désirée par la monarchie saoudienne, longtemps inquiétée par l'éventualité de l'extension de la révolution au Sud de la Péninsule, il n'en demeure pas moins que celle-ci n'a pas donné, jusqu'à ce jour, lieu à une absorption, comme cela a pu être le cas en Allemagne. Il s'agit là d'un processus de fusion entre deux Etats à égalité dans la misère, mais de nature sociale différente. Cette unification, loin d'être achevée, se déroule sur un fond d'agitation tribale et/ou intégriste, manipulée par l'Arabie saoudite et par des pressions impérialistes qui font payer au nouvel Etat sa position pendant la guerre du Golfe.

Rien n'a encore été tranché au niveau des femmes : comment "fusionner" le statut des femmes du Nord inspiré par la *Sharia* (loi islamique), amélioré grâce à une relative ouverture démocratique dans les années 80, et de nouveau dégradé à la fin de la décennie sous les pressions saoudiennes, avec celui du Sud, où la Constitution garantissait l'égalité juridique entre les deux sexes, autorisait le divorce, interdisait la polygamie, etc. Au Sud, ce train de mesures juridiques, accompagné d'une politique sociale en matière de santé, d'éducation, d'emploi, etc., avait créé une situation inédite dans la Péninsule arabe et constituait, au vu de la réalité du tribalisme, de l'analphabétisme et de l'arriération économique, un saut qualitatif révolutionnaire pour les femmes.

Aujourd'hui, ce statut n'a pour unique "avocat" que le Parti socialiste yéménite (PSY), autrefois au pouvoir dans le Sud, qui participe au nouvel Etat et dont la politique à la fois de bradage et de défense des acquis de la révolution yéménite repose plus sur des intérêts partisans que sur des appels à la mobilisation des intéressés (femmes, paysans, etc.), même s'il utilise certains ilôts de résistance comme moyen de pression non négligeable.

C'est dans ce contexte d'un rapport de forces qui n'est pas encore tranché que se sont exprimées deux femmes yéménites Amat Al-Aleem Sousuwah et Raoufa Hassan, dont Michèle Pisigo nous a ramené le témoignage, après un voyage dans ce pays en août 1991. ★

Luiza Maria

Des combats nous attendent !

Amatal Al-Aleem Sousuwah est membre active de l'Union des femmes yéménites (UFY) ; elle occupe un poste d'assistante au ministère de l'Information — le plus haut rang professionnel tenu par une femme au sein de l'administration.

INPRECOR : Quelle est l'histoire de l'Union des femmes yéménites ?

Amatal Al-Aleem SOUSUWAH : L'Union des femmes yéménites (UFY) a été créée au Yémen du Sud, à Aden, en 1967, après la décolonisation anglaise. Parallèlement, l'Association des femmes yéménites (AFY) s'est constituée au Yémen du Nord en 1963. Cette association, sous l'égide du ministère des Affaires sociales, proposait aux femmes des cours d'alphabétisation et d'apprentissage dans plusieurs villes du Yémen (1). Aujourd'hui, l'UFY est la seule organisations du Yémen unifié.

La situation politique au lendemain de la réunification n'a pas favorisé la tenue d'élections au sein de l'organisation. C'est pourquoi le gouvernement a procédé par désignation, en nommant Aida Saied (2) présidente jusqu'à la prochaine échéance électorale. Le fonctionnement de l'UFY dépend essentiellement des cotisations de ses membres ; elle est composée, dans sa grande majorité, de femmes analphabètes, issues des couches populaires qui ont ainsi la possibilité d'améliorer leur situation, notamment par le biais de la formation.

L'objectif premier est de combattre l'analphabétisme qui touche 91 % des femmes et 50 % des hommes (3). Des intellectuelles ont commencé une campagne pour mettre un terme à ce fléau social ; elles s'expriment dans la presse, proposent des cours d'alphabétisation et des plans d'action, tout en maintenant le dialogue avec le gouvernement. Le travail sera long et difficile. Il va falloir procéder par étapes et tenir compte des divergences de points de vue au sein de l'UFY. L'unité est primordiale pour défendre efficacement les droits des femmes, tant sur les plans économique que social et culturel.

◆ *Quelles étaient les lois en vigueur lors de la réunification et quelles sont-elles aujourd'hui ?*

Avant l'unification, les associations féministes du Nord restaient soumises à la tradition musulmane dans un pays où le Code de la famille de 1978, a été particulièrement ignoré. Des résultats positifs ont été obtenus au Yémen du Sud où le gouvernement a promulgué, en 1974, un Code de la famille modifiant profondément la condition des femmes — une loi beaucoup plus égalitaire et largement inspirée du Code tunisien.

Après l'unification et depuis peu, un comité a été fondé au Yémen, dont l'objectif est d'élaborer un projet général incluant toutes les questions sur la vie des femmes. Ce comité a commencé à rédiger une nouvelle loi de la famille. A mon avis, il ne faut pas se limiter aux seuls textes islamiques pourtant jugés, en général, pleinement suffisants pour les droits des femmes. Cette loi doit être construite de façon beaucoup plus jurisprudentielle et plus conforme à notre époque.

Ce projet, qui s'établit avec l'aide du ministère de la Justice et des Affaires juridiques, sera présenté prochainement au Parlement. Nous voulons apporter quelques modifications au statut de la femme yéménite en matière de divorce, polygamie, âge du mariage, garde des enfants (voir l'entretien avec R. Hassan en p. 22), etc. Mais nos problèmes ne se limitent pas aux seules lois. Ils résident aussi dans la réalité sociale, avec toutes ses différences socio-culturelles.

Outre l'impact de la *Sharia*, il faut compter aussi avec une histoire vécue au quotidien. La Constitution (4) prévoit le principe de l'égalité des droits de tous les

1) Près de 20 000 femmes assistaient à ce cours en 1984-1985. Voir l'ouvrage de B. Demestreu, *Femmes au Yémen*, éditions Peuples du monde, Paris, 1990.

2) Aida Saied est également membre du Parlement yéménite.

3) Recensement populaire de 1986-1987-1988.

4) Rappelons que, selon les Constitutions de 1963 et 1970 : « Les femmes sont sœurs des hommes et ont des droits et des devoirs prescrits dans la *Sharia* et formulés dans la loi. » En 1991, un référendum a été organisé sur la nouvelle Constitution — 95 % pour et 5 % contre. La Constitution est actuellement mixte, mi-islamique et comporte 131 articles à caractère socio-politique, économique et culturel.



Femme de Shahara (Nord de Sanaa) (M. P.)

citoyens yéménites, sans discrimination de sexe (5).

Rien ne laisse entrevoir une évolution dans le sens d'un rapprochement entre les textes et la réalité, quel que soit le milieu social. Nous sommes donc confrontées à des problèmes d'ordre psycho-sociologique et historique. Les lois ne sont jamais appliquées, que ce soit la Constitution ou le Code de la famille. La société yéménite est indéniablement une société de coutumes.

◆ **On observe une forte progression des divorces dans les pays occidentaux. Qu'en est-il au Yémen ?**

A ma connaissance, il n'existe pas d'étude approfondie sur les raisons du divorce au Yémen et sur son évolution. Il y en a peu dans notre pays. En ce qui nous concerne, nous demandons qu'il soit prononcé par un tribunal, après examen de la situation de la famille. Nous voulons interdire le divorce unilatéral où l'homme décide seul.

◆ **Des initiatives sont-elles mises en place pour populariser la contraception ? Qu'en pensent les hommes ? Et qu'en pensez-vous ?**

Il y a quelques centres de planification familiale dans les principales villes, mais ils sont difficiles d'accès pour les femmes de la campagne. Beaucoup d'hommes empêchent leur femme de s'y rendre. Les raisons sont multiples : sociales, d'abord, car une femme qui a beaucoup d'enfants est une femme "considérée" ; économiques, ensuite, car les enfants aident souvent leur père dans son travail ; et, évidemment, religieuses. Ceci

dit, les femmes peuvent se procurer la pilule dans ces centres ou dans les pharmacies, mais sans aucune couverture sociale.

La religion interdit aux femmes d'avorter, mais l'interruption de grossesse peut être autorisée en cas de nécessité et avec l'accord du mari. En tant que Yéménites et musulmans, nous tenons un raisonnement différent du vôtre. L'avortement est un droit quasi inexistant au Yémen ; ce qui compte dans la mentalité populaire, c'est la protection médicale apportée à la femme et à l'enfant.

◆ **Pouvez-vous nous parler de la polygamie ?**

Aucune femme ne peut accepter la polygamie. Dans la loi qui va être prochainement discutée, certaines mesures vont l'aménager. La polygamie est déconseillée par le Coran,

Quelques chiffres...

● 29 % des actifs sont des femmes (salarisées et non salariées).

● Il y a 37 000 femmes salariées (6 %), dont 10 000 en usine, contre 558 000 hommes (94 %).

● Parmi les non-salariées, certaines aident leur mari dans l'agriculture et le commerce ; 455 000 femmes sur 626 000 personnes (environ 4 sur 6) travaillent dans ces secteurs.

● La majorité des femmes salariées travaillent à Hodeidah (10 000) et à Sanaa (8 000).

● 2 400 femmes sur 16 000 étudiants suivent des études supérieures à l'université de Sanaa (soit 15 %).

● 91 % des femmes sont analphabètes — contre 50 % des hommes. ★

M. P.

sauf en cas de stérilité de la première épouse. Il faut savoir quand même que cette pratique est plus en plus rare au Yémen.

◆ **Quelle est la place accordée aux filles dans les écoles et les universités ?**

Les écoles laïques ont remplacé depuis quelque peu les écoles religieuses. A l'époque de la colonisation anglaise, à Aden, il y avait déjà quelques facultés au Sud-Yémen.

Actuellement, on porte un intérêt croissant à l'éducation des filles — particulièrement en milieu urbain. Beaucoup d'entre elles arrêtent leurs études avant l'université, et très peu suivent des études supérieures à Sanaa — 15 % de femmes. On ignore également le taux de scolarisation des filles ; mais il est certain qu'il est inférieur à celui des garçons — d'autant plus que 50 % des filles sont mariées dès l'âge de 13 ans.

◆ **Y a-t-il égalité des droits entre les hommes et les femmes sur le plan professionnel ?**

Les femmes et les hommes reçoivent un salaire égal pour une qualification équivalente. Cependant, peu de femmes travaillent (6 %), ce qui rend difficile toute revendication en la matière. Il n'est pas facile de conjuguer vie professionnelle et vie familiale. La principale difficulté réside dans l'absence de crèches publiques — les crèches privées sont onéreuses. C'est pourquoi les femmes ont recours au congé parental. Mais, ce congé sans solde ne doit en aucun cas supprimer les droits acquis antérieurement.

◆ **La femme joue-t-elle un rôle politique important ?**

Les expériences politiques ont été différentes au Nord et au Sud. Le droit de vote des femmes au Yémen du Nord est apparu en 1962 et au Yémen du Sud en 1969. Au Nord, les femmes ont essayé de poser leur candidature, mais leur démarche a échoué ; tandis qu'au Sud elles étaient désignées au sein des institutions. Désormais, elles peuvent se présenter aux élections nationales dans les partis politiques, les syndicats ou bien au Parlement — elles sont 9 à y siéger, pour 124 hommes. ★

Août 1991

Propos recueillis par Michèle Pisigo

5) Selon le résultat d'une étude effectuée par le Centre yéménite d'études et de recherches de Sanaa, il existerait des clauses discriminatoires quant à l'occupation par les femmes de hautes fonctions politiques et judiciaires.

Loi religieuse et loi laïque

Raoufa Hassan est une féministe qui a longtemps milité au sein de l'Association des femmes yéménites (Nord). Elle est aussi gérante d'un centre d'esthétique et de rencontre pour les femmes, journaliste au quotidien *Althawra* (Révolution) et présidente du Comité de révision des lois, mis en place à Sanaa, après la réunification.

INPRECOR : Vous êtes la présidente du Comité de révision des lois ; pouvez-vous nous préciser ses objectifs ?

Raoufa HASSAN : Ce comité a été constitué récemment à l'initiative d'hommes et de femmes, avec quatre représentantes de l'Union des femmes yéménites et six membres du ministère de la Justice et des Affaires juridiques. Il se réunit toutes les semaines pour élaborer une nouvelle loi sur la famille suite à l'unification. Pour mener à bien un tel objectif, il nous faut trouver un juste compromis entre le Code de la famille du Sud — qui date de 1974 — et celui du Nord — 1978. Ces deux lois, l'une religieuse et l'autre laïque, seront encore appliquées au Yémen pendant une période transitoire de deux ans. Quels seront les résultats d'un tel compromis ? Le comité essaye de suivre avec une grande prudence certaines règles de la *Sharia*. Ce qui est sûr, c'est que le Sud risque de perdre certains acquis, tandis que le Nord a des chances de progresser. Au Yémen, on ne parle pas de droits de la femme, mais plutôt de droits de la famille. Nos orientations portent essentiellement sur trois points.

● La polygamie. Désormais, l'homme, pour se remarier, devra obtenir l'accord d'un juge, demander l'autorisation de sa première puis de sa deuxième femme, apporter une aisance matérielle à chacune d'entre elles. La première femme, elle, pourra réclamer le divorce.

● L'âge du mariage. Conformément à la *Sharia*, l'âge minimum est de 9 ans pour les filles et de 12 ans pour les garçons — pratique largement appliquée dans les régions du Nord et de l'Est. Le comité réclame un âge minimum de 18 ans pour les deux sexes.

● La garde des enfants. Selon le Code de la famille de 1978, la femme a le droit de

garder ses enfants sept ans après le divorce et cinq ans si elle se remarie. L'homme peut récupérer ensuite les enfants. Selon la loi de 1974, l'enfant est confié à la mère jusqu'à l'âge de 10 ans si c'est un garçon, et jusqu'à 15 ans si c'est une fille. Pour le comité, seul le juge décidera du montant de la pension alimentaire, et du temps de la garde, après analyse des situations matérielles et morales du père et de la mère.

Toutes ces propositions seront normalement soumises au Parlement à la fin 1991. Pour éviter toute contestation de la part des partis politiques les moins progressistes, nous avons fait part de nos propositions à chacun des 37 partis existants, et nous sommes prêts à nous entretenir avec eux.

◆ Y avait-il des organisations de femmes dans le Nord ?

Rappelons, qu'en 1973, les associations pour la défense des droits de la femme ont été fermées par les pouvoirs islamiques au Nord ; les activités militantes étaient contraires aux intérêts traditionnalistes et religieux. Il en a été de même dans les années 80, lorsque les acquis sociaux des femmes, loin d'être légitimés, étaient réellement appliqués. ★

Août 1991

Propos recueillis par Michèle Pisigo



Des législations contradictoires...

Extraits du Code de la famille de la République populaire et démocratique du Yémen du Sud (1974)

- Egalité des droits de l'homme et de la femme.
- Interdiction du mariage imposé par les parents s'il y a plus de 20 ans de différence.
- Interdiction de la polygamie, sauf en cas de stérilité de la première épouse.
- Age limite du mariage : 18 ans pour un homme ; 16 ans pour une fille.
- Dot maximum : 100 dinars.
- Interdiction du divorce unilatéral. Celui-ci peut être accordé après examen des raisons préalables par un tribunal.
- Divorce accordé à la femme en cas de polygamie.
- Les enfants sont confiés à la mère en cas de divorce, même si elle se remarie — jusqu'à 10 ans pour un fils et jusqu'à 15 ans pour une fille.

Extraits du Code de la famille du Yémen du Nord (1978)

- L'homme est autorisé à épouser quatre femmes. Il peut aussi épouser une femme non musulmane si elle appartient à une religion du Livre [les trois grandes religions monothéistes]. Mais la loi n'autorise pas une musulmane à épouser un non-musulman, quelle que soit sa religion.
- Le mariage donne à l'homme un pouvoir discrétionnaire quant au lieu de résidence de sa femme, aux relations sexuelles qu'il désire avoir avec elle, à la soumission de cette dernière à ses ordres, à l'accomplissement du travail domestique et à ses allées et venues hors de la maison, dont il revient à lui seul d'évaluer le bien-fondé.
- Une femme hérite de la moitié de ce qu'hériterait un homme. Dans certains cas, le témoignage des femmes n'est pas accepté là où celui de l'homme l'est. ★

Le nouveau gendarme de l'Asie

La visite du président des Etats-Unis au Japon, en janvier 1992, a illustré une fois de plus l'inquiétude croissante des Nord-Américains vis-à-vis du développement de la puissance économique japonaise. Mais, derrière les batailles commerciales, des intérêts stratégiques communs unissent ces deux "super grands", qui visent à contrôler l'Asie.

Junichi HIRAI *



LES RENCONTRES entre George Bush et le Premier ministre japonais, Kiichi Miyazawa, du 8 au 10 janvier 1992, ont surtout porté sur les questions économiques et sur la bataille commerciale que se livrent les Etats-Unis et le Japon. L'administration Bush a fait fortement pression sur le gouvernement du Parti libéral démocratique (PLD) japonais pour qu'il annule le déficit commercial nord-américain dans les relations bilatérales entre les deux pays. Le gouvernement japonais a finalement accepté de soutenir l'économie en crise des Etats-Unis : il a promis à Bush d'importer 20 000 voitures nord-américaines supplémentaires par an, et les capitalistes japonais se sont engagés à acheter des pièces détachées automobiles pour une valeur de 19 milliards de dollars en 1994.

Le second point de l'ordre du jour de ces rencontres portait sur la mise en place d'un partenariat global entre les impérialismes japonais et nord-américain. En tant que grande puissance économique, le Japon s'engage de plus en plus dans la politique globale des Etats-Unis, principalement en Asie — mais il participera aussi à l'aide à la Communauté d'Etats indépendants (CEI), par exemple.

Deux questions préoccupent actuellement la bourgeoisie japonaise et le gouvernement nord-américain en Asie : le processus dit de "normalisation" en Chine, et les tensions dans la péninsule coréenne. La déclaration conjointe du président des Etats-Unis et du Premier ministre japonais décrit l'Asie comme une région instable, susceptible de connaître des conflits, et affirme la nécessité d'une stratégie importante de

déploiement des Etats-Unis soutenue par le Japon — ce dernier pays est prêt à franchir le pas de la contribution politique, voire semi-militaire.

Effort militaire

Auparavant, l'alliance militaire était principalement dirigée contre l'ancienne Union soviétique, mais après la désintégration de celle-ci, la tension est retombée. Contrairement aux diverses discussions sur le désarmement en Europe, celui-ci n'est pas à l'ordre du jour au Japon ; les capacités militaires doivent se tourner vers l'Asie.

Malgré le conflit économique, la bourgeoisie japonaise soutient la politique des Etats-Unis ; elle est donc obligée d'accepter diverses exigences. Elle pense que, pour maintenir sa position sur le marché mondial, son pays doit soutenir l'hégémonie politique et militaire des Etats-Unis.

Quand le conflit du Golfe a éclaté, plusieurs voix s'étaient élevées au sein du PLD, au pouvoir, pour demander que le Japon prenne part à la croisade contre l'Irak derrière les Etats-Unis. Le Japon a octroyé un important soutien financier à la guerre (13 milliards de dollars), bien qu'il n'ait pas envoyé de troupes. Après la guerre, le Japon a envoyé un escadron de démineurs dans le Golfe ; c'était la première fois, depuis la Seconde Guerre mondiale, que ce pays envoyait des forces militaires à l'extérieur.

La Constitution japonaise, rédigée après 1945, interdit la formation d'une armée japonaise et tout engagement dans une opération militaire à l'étranger (1). Mais, aujourd'hui, des secteurs influents du PLD prétendent que, dans la mesure où les Nations-Unies sont une institution internationale qui vise au maintien de la paix, il n'y a pas de contradiction entre la Constitution japonaise et l'enrôlement de forces armées sous la bannière de l'ONU. Cet argument sert à justifier l'envoi de troupes japonaises à l'étranger.

En 1991, le PLD et certains éléments du Parti bouddhiste Komeito ont présenté au Parlement un projet de loi pour légaliser la participation des forces militaires japonaises au sein des forces de paix de l'ONU, qui, finalement, n'a pas été voté. Mais, aujourd'hui, ils tentent à nouveau de faire adopter une loi sur la question. Le but immédiat de cette nouvelle législation est de permettre l'envoi de forces japonaises au Cambodge.

En outre, on assiste à un changement dans l'opinion populaire : de plus en plus de gens pensent que, pour maintenir la paix au Japon, ce pays devrait prendre part aux efforts de paix de l'ONU — c'est, par exemple, la position de la direction de la plus importante confédération syndicale, Rengo.

Or, cette évolution du Japon est perçue comme une menace par d'autres pays asiatiques, qui ont peur d'un renforcement de l'impérialisme japonais. Les gouvernements de Corée du Sud et de Chine ont dénoncé le projet de loi. Plusieurs raisons expliquent leur réaction, dont le souvenir de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les Japonais ont causé des millions de morts dans les pays occupés d'Asie de l'Est.

La menace du "soleil levant"

Dans son ensemble, la population de l'Asie de l'Est vit aussi très mal le néocolonialisme et la domination économique japonais. La plupart des pays de cette région appartiennent à la zone d'influence du Japon impérialiste. Ainsi, le processus d'industrialisation de l'Asie du Sud-Est fait partie de la stratégie globale du capitalisme japonais, et entraîne une augmentation des investissements japonais. La prétendue aide économique japonaise va, en fait, aux couches dirigeantes de ces pays, et les populations n'en tirent pas forcément bénéfice. Dans cette situation, une nouvelle prise de conscience critique se développe face à la domination économique japonaise.

Pour le Japon, la Seconde Guerre mondiale a été une guerre coloniale, mais, même aujourd'hui, le gouvernement japonais n'a officiellement jamais fait amende honorable, et aucune compensation significative n'a été versée. Dans les cercles dirigeants, beaucoup de gens sont formellement opposés à toute forme d'autocritique sur cette époque — ils pensent que la guerre était légitime.

Dans ce contexte, un investissement

* Dirigeant de la Ligue communiste révolutionnaire japonaise (LCRJ, trotskyste).

1) Voir *Inprecor* n° 306 et 309 des 6 mars et 23 novembre 1991.

politique et militaire japonais accru dans cette zone heurtera directement le sentiment populaire.

Virage à droite du Parti socialiste

Pendant les quarante dernières années, un seul et unique parti a été au gouvernement au Japon, le PLD. En 1989, pour la première fois, lors de l'élection du Sénat (dont la moitié des membres sont élus tous les six ans), le plus grand parti d'opposition, le Parti socialiste (PS) a obtenu plus de sièges que le PLD. Cette victoire s'explique par deux raisons. D'une part, la dirigeante du PS, Mme Doi, bénéficiait d'un important soutien populaire, dont celui de certains groupes indépendants. D'autre part, le PLD était très affaibli par des scandales à répétition et très contesté parmi la paysannerie, à cause de la pression des Etats-Unis pour la libéralisation du commerce agricole.

Lors de la crise du Golfe, la vaste offensive de la bourgeoisie japonaise, qui prétendait que le Japon devait soutenir l'effort de guerre, s'est aussi traduite par une offensive idéologique importante contre le PS. Celui-ci a finalement capitulé, entamant un virage à droite. Mme Doi a été écartée de la présidence du parti et remplacée par M. Tanabe, membre d'un courant plus droitier, dont l'objectif

est de trouver un appui pour le PS dans la confédération syndicale Rengo. Le Parti socialiste a aussi été rebaptisé Parti social-démocrate.

Tanabe veut avant tout œuvrer à créer un cadre consensuel sur la politique intérieure et internationale japonaise. Sur cette base, il essaye de rassembler toutes les forces social-démocrates dans une seule formation parlementaire. Il prétend que le PS doit être "responsable", s'il veut représenter une alternative de gouvernement.

Le Parti communiste japonais (PCJ), lui, reste assez important, en comparaison avec ses homologues des autres grands pays impérialistes. La chute du Mur de Berlin et les récents événements d'Union soviétique l'ont ébranlé ; il y a répondu de façon conservatrice. Le PCJ dit maintenant qu'il est un parti indépendant, qui dispose d'une base nationale depuis les années 60 et qu'il dénonce depuis longtemps l'hégémonie soviétique.

Dans le même temps, le PCJ est très critique face aux développements de la restaura-

tion capitaliste en Europe de l'Est et en Union soviétique ; il a aussi dénoncé les partis communistes européens, coupables, selon lui, d'avoir abandonné les idées socialistes. Le PC resserre actuellement sa structure bureaucratique, supprimant toute possibilité de dissidence interne. Son l'électorat tend clairement à diminuer, même s'il ne connaît pas une chute dramatique.

Divers courants de la société japonaise rejettent le virage à droite actuel du PS, mais cela ne se traduit pas automatiquement par un soutien au PC — ils restent plutôt dans la frange du PS.

La réponse populaire face aux tentatives du gouvernement de s'investir dans la guerre du Golfe a été faible, par rapport au mouvement anti-guerre des Etats-Unis, par exemple. Le PC a organisé plusieurs rassemblements avec environ 10 000 personnes. Le PS et le syndicat Rengo n'ont, eux, jamais

une certaine mainmise sur le mouvement populaire indépendant. Il n'existe pas de courant autonome dans le mouvement syndical.

Cependant, différents mouvements populaires spontanés sont apparus, de plus en plus locaux, autour de questions précises, telles l'environnement ou les centrales nucléaires.

Le boom de l'immigration

Depuis la moitié des années 80, beaucoup de travailleurs immigrés asiatiques ont commencé à venir travailler au Japon ; ils viennent non seulement de pays asiatiques comme le Pakistan, l'Iran, le Bangladesh ou les Philippines, mais aussi d'Amérique latine. Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de ces travailleurs, mais il s'agit des centaines de milliers de personnes ; ils représentent

aujourd'hui une composante essentielle de la force de travail japonaise, surtout dans la construction et dans la sous-traitance industrielle, qui, sans eux, ne fonctionneraient pas.

La loi en vigueur au Japon interdit à tout travailleur non-qualifié d'entrer dans le pays et d'y exercer un emploi. Ainsi, ces centaines de milliers d'immigrés travaillent illégalement — leurs conditions de travail sont très difficiles et leurs salaires très bas. En cas d'accident ou de ma-

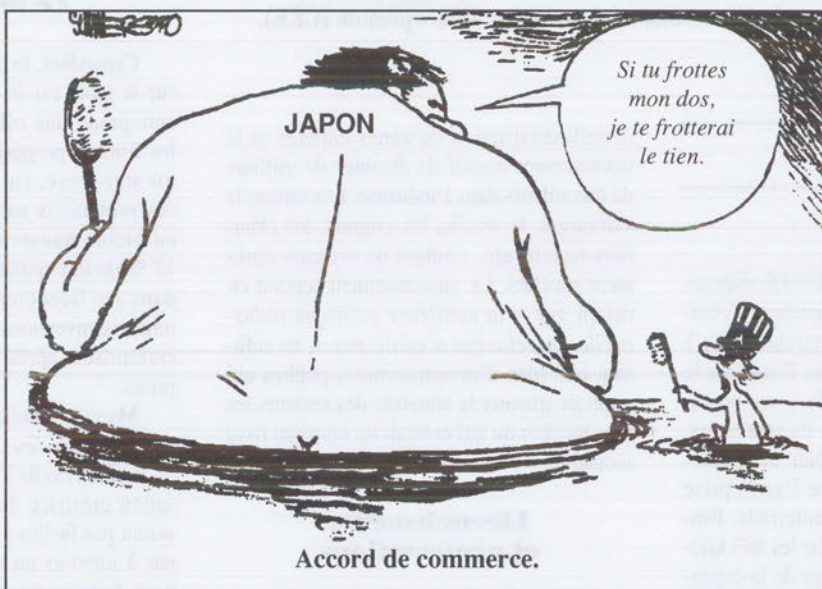
ladie, ils n'ont droit à aucune couverture sociale. Leur nombre ne cesse pourtant d'augmenter.

Pour l'instant, au Japon, l'on n'a pas encore assisté à des campagnes de type fasciste contre les immigrés comme en Europe. Le pays manque de main-d'œuvre, mais en cas de récession économique sérieuse, on pourrait assister à une explosion de xénophobie. Diverses initiatives locales ont commencé à apparaître pour aider et défendre les travailleurs immigrés. ★

Tokyo, février 1992

Rectificatif

Dans le numéro 347 du 28 février 1992, un malencontreux oubli s'est glissé dans l'appel à la solidarité avec les prisonniers politiques syriens, en p. 28. A propos des télégrammes de protestation, il fallait lire : « C'est plus efficace [de les envoyer à l'ambassade ou au consulat de Syrie de votre pays] que de les envoyer en Syrie. » ★



appelé à des protestations contre la guerre. Les groupes de gauche indépendants et les syndicats ont organisé plusieurs actions en commun, mais les mobilisations sont restées très limitées — quelques milliers de personnes à Tokyo...

Quand le projet de loi sur la participation aux forces de paix de l'ONU a été présenté au Parlement, la gauche indépendante et des secteurs de gauche du PS ont lancé une campagne unitaire. La plus grande manifestation a réuni environ 12 000 personnes à Tokyo, soit un peu plus que pendant la guerre du Golfe. Cette campagne a eu un certain impact sur le PS, le conduisant à prendre clairement position contre ce projet de loi — l'opposition du PS est l'une des raisons qui expliquent pourquoi la loi n'a pas été votée au Parlement.

En général, la situation du mouvement de masse indépendant du PS et du PC est assez difficile. Il est éclaté régionalement, dispersé, et n'a pas d'expression à l'échelle nationale. Le PS parvient ainsi à maintenir

Pourquoi pas la grève générale ?

Depuis la fin 1991, l'Etat espagnol est secoué par une vague importante de conflits sociaux. Des grèves générales ont paralysé Léon, les Asturies, Cartagène et El Ferrol, à la fin de l'année. Ensuite, le mouvement s'est répandu comme une traînée de poudre dans la sidérurgie et la métallurgie, avec des manifestations en Cantabria, en Andalousie et même dans les Canaries. Les transports de Madrid et Barcelone ont été aussi paralysés, et de nouvelles actions sont prévues en Galice et à Murcie. Ces mouvements protestent contre les reconversions industrielles, la désindustrialisation et les licenciements mis en œuvre par le gouvernement espagnol, pressé en cela par la Communauté économique européenne (CEE).

Joaquin NIETO



CINQ CENTS mineurs de Léon viennent d'entamer une marche jusqu'à Madrid pour demander le maintien de leurs postes de travail ; ils sont menacés par le plan de restructuration de l'entreprise minière et sidérurgique de Ponferrada. Pendant 18 jours, ils vont parcourir les 503 kilomètres qui séparent leur village de la capitale. Lors de leur passage dans différentes agglomérations, ils seront accueillis par des rassemblements solidaires et sans doute massifs. Dans certains coins, toute la population est sortie dans la rue pour les accueillir, avec une fanfare.

Pendant ce temps, un groupe de mineurs s'est enfoncé, à 300 mètres de profondeur, depuis 40 jours, dès que la grève indéfinie des mines de Léon a commencé.

Cette lutte symbolise de façon exemplaire un phénomène qui se généralise — la désindustrialisation, les attaques contre l'emploi qu'elle entraîne, les protestations ouvrières qu'elle suscite et enfin la solidarité nécessaire pour imposer la principale revendication des salariés : le maintien de leurs postes de travail.

La récession économique, les effets de l'entrée de l'Etat espagnol dans la CEE, ainsi que la politique du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) au pouvoir ont provoqué une vague de reconversions dans le secteur public et privé. Cela entraîne la

désindustrialisation de zones entières et le licenciement massif de dizaines de milliers de travailleurs dans l'industrie. Les mines, la sidérurgie, le textile, les engrais, les chantiers navals, etc. : autant de secteurs durement touchés. Le gouvernement répond en disant que « la meilleure politique industrielle est celle qui n'existe pas », en refusant tout plan d'investissements publics qui pourrait atténuer la situation des secteurs les plus touchés ou qui créerait un nouveau tissu industriel.

Licenciements et protestations

La conséquence la plus dramatique de cette situation est le chômage. Les réductions d'emplois prévues sont énormes — entre 30 et 40 % dans les mines ou la sidérurgie. L'affaiblissement de ces secteurs entraînera à son tour la disparition d'emplois dans d'autres domaines.

Les zones frappées par la désindustrialisation sont des régions de "monoculture" industrielle, des populations entières seront victimes de ce fléau.

Dans ces conditions, on comprend la généralisation et l'importance des protestations, sous la forme de grèves générales, locales ou régionales, qui se répètent depuis six mois. La première grève générale a commencé dans les villages de mineurs de la région de Léon, elle a été suivie par une autre qui a complètement paralysé les Asturies, en octobre 1991. En décembre, c'était le tour de Cartagène ; en janvier 1992, les bassins miniers des Asturies connaissent deux semaines de grandes mobilisations avec des affrontements avec la police, ainsi

que Cartagène, où les manifestants ont brûlé le Parlement régional. En mars, c'est la région cantabrique qui prépare la grève générale et en avril ce sera le tour de la Galice.

Entre temps, 20 000 délégués des Commissions ouvrières (CCOO) et de l'Union générale des travailleurs (UGT), venus des zones sinistrées, se sont rassemblés devant le ministère de l'Industrie, à Madrid, pour exiger des solutions.

Ces conflits ont provoqué des débats importants dans les syndicats sur la perspective d'une grève générale dans l'ensemble de l'Etat espagnol. Cette idée, que défend la gauche syndicale des CCOO, est aussi soutenue par certains dirigeants ouvriers comme Marcelino Camacho, président des CCOO, mais la majorité de la direction des CCOO et de l'UGT ont écarté une telle éventualité.

Le bras de fer

Cependant, la question reviendra bientôt sur le tapis car le gouvernement du PSOE entreprend une offensive en règle sur tous les fronts : proposition de l'adoption d'une loi anti-grève, en plein conflit ; réduction des prestations sociales pour les chômeurs, en pleine hausse du chômage — plus de 17 % de la population active — ; flexibilité dans les licenciements pour faciliter les mini-reconversions des petites et moyennes entreprises, après celle des grandes entreprises.

Malgré la radicalité et l'importance des mobilisations, les principales revendications — le maintien de l'emploi et la réindustrialisation créatrice de nouveaux postes — ne seront pas faciles à obtenir, si on ne parvient pas à imposer un changement dans la politique économique du gouvernement. Cela ne semble pas réalisable, surtout si la généralisation des conflits ne débouche pas sur la grève générale — d'où l'importance de celle-ci et l'aveuglement des directions syndicales qui la rejettent.

La perspective du marché unique européen, après les accords de Maastricht, devient le prétexte utilisé par le gouvernement pour faire pression sur les syndicats dans le sens de la signature d'un pacte social. Cette idée n'a pas été très bien accueillie, pour le moment, mais elle pourrait faire son chemin.

Tout dépend de l'issue de la bataille de la reconversion en cours ; plus la résistance et les mobilisations seront fortes et plus nous écarterons le fantôme du pacte social. ★

Madrid, 12 mars 1992

Plus qu'une opération électorale

Derrière les déclarations tonitruantes sur le « meurtre injustifiable de trois soldats », les porte-parole de la classe dirigeante israélienne ont eu du mal à cacher leur honte : trois ou quatre Palestiniens réussissent à pénétrer dans un camp militaire, et, avec des armes blanches, à venir à bout d'une douzaine de soldats, dont certains étaient armés, faisant trois morts et deux blessés, puis à se retirer sans dégâts, avec les armes prises à leurs victimes. Cette opération a démontré, une fois de plus, les problèmes opérationnels et psychologiques de l'armée israélienne, tant du point de vue professionnel que sur le plan de l'esprit combattant.

La réaction immédiate de l'aviation n'a donc surpris personne — même s'il est loin d'être certain que le gouvernement ait pesé, avant coup, toutes les conséquences de l'assassinat du cheikh Moussawi et de sa famille. L'histoire se souviendra de ce mois de février 1992, quand, face au courage de jeunes civils mal armés s'attaquant à un camp militaire, une des meilleures aviations du monde se venge, en assassinant lâchement un dirigeant politique, sa femme et son enfant de cinq ans...

L'assassinat de Moussawi ne pouvait que provoquer une riposte des hezbollahs. Pendant quatre jours, ils ont bombardé le Nord de la Galilée, faisant une victime, des dégâts notoires et paralysant, de fait, tout le Nord d'Israël. Et, une fois de plus, l'armée israélienne envahissait le Liban, y semant la mort et la destruction... pour protéger la Galilée, évidemment.

C'est la population civile, et pas les commandos du Hezbollah, qui a été, une fois de plus, la victime des forces armées israéliennes, et d'un point de vue strictement militaire, les résultats de l'invasion sont des plus douteux pour les Israéliens. Alors s'agit-il seulement d'une opération électorale, pour sauver la face et montrer que Tsalha a encore les moyens de riposter ? Une telle analyse oublierait de prendre en compte les négociations israélo-arabes en cours et les objectifs du gouvernement Shamir dans ces dernières (voir *Inprecor* n° 340 du 8 novembre 1991).

Dans ces pourparlers, Shamir s'est laissé piéger par son propre plan et se trouve à la table des négociations bien malgré lui. Depuis plus de six mois, il cherche sans arrêt des prétextes pour faire échouer le processus négocié, en espérant, bien entendu, que ce seront les délégations arabes que l'on blâmera.

L'invasion du Liban avait, entre autres, le même objectif que la décision de déporter douze activistes palestiniens ou de coloniser le quartier de Silwan, en plein centre de Jérusalem arabe, à savoir de conduire les Syriens à claquer la porte et à refuser de continuer à négocier avec un gouvernement qui se moque autant d'eux que de la légitimité internationale — il y a deux mois, les provocations visaient les Palestiniens.

L'extrême droite ayant quitté le gouvernement afin de pouvoir faire de la surenchère dans le refus et l'intransigeance, Shamir doit réussir à prouver que, loin de s'être fait piéger, son plan lui a permis de ne faire aucune concession, tout en faisant porter le blâme de l'échec des négociations au camp arabe.

Le problème de Shamir, c'est qu'il a en face de lui des régimes arabes — et à leur traîne, la direction palestinienne — qui ont décidé d'ignorer ses provocations et de fermer les yeux devant les atteintes continuelles des autorités israéliennes aux droits des Palestiniens et des peuples de la région.

En ce sens aussi, l'invasion du Liban a été un échec pour Shamir. La délégation syrienne est venue à Washington, et avec elle l'ensemble des délégations arabes. Il est douteux que cette décision console les familles des victimes de l'agression israélienne, que ce soit au Liban ou dans les territoires occupés. ★

Jérusalem, 28 février 1992
Michel Warshawski



Non à l'embargo contre Cuba !

Des parlementaires européens de différents courants de gauche viennent d'adresser une lettre au commissaire européen, Frantz Andriessen, lui demandant de lever l'embargo qui, de fait, frappe Cuba depuis janvier 1992 de la part de la Communauté économique européenne (CEE). Nous publions les principaux extraits.

« Vos services ont communiqué [à M. P. Galand, responsable de l'organisation non gouvernementale belge — ONG — Oxfam, ndlr] que, depuis huit jours, vous aviez donné des instructions précises pour interdire toute aide directe ou indirecte (via les

ONG) en faveur de Cuba, parce que "le gouvernement cubain ne respecterait pas les droits de l'homme".

Cette décision fait probablement suite à celles relatées dans *El País* du 23 janvier [1992] de suspendre tous les projets de coopération et *Le Monde* du 25 janvier d'annuler le voyage prévu d'une mission à Cuba pour étudier les possibilités de coopération. Déjà cette réaction due à l'exécution d'une peine capitale nous avait choqués. D'abord parce qu'elle est entièrement basée sur une politique de "deux poids, deux mesures", vu que la CEE entretient des relations étroites politiques, commerciales et de développement avec beaucoup d'Etats qui prononcent et exécutent encore la peine de mort. Ensuite, parce qu'elle prend un peuple en otage pour les décisions de son gouvernement. Nous y avons vu un alignement pur et simple, de très mauvais augure, sur le blocus américain contre Cuba. Et nous étions 78 parlementaires européens à demander en octobre dernier [1991] dans *Le Monde* la levée de ce blocus !

Votre décision de fin janvier, d'interdire même l'aide humanitaire pour Cuba, nous scandalise encore bien plus : elle aura pour conséquence de condamner à mort (ou à des maladies de malnutrition) des milliers d'innocents !

Nous vous demandons donc de revenir au plus vite sur cette série de décisions néfastes, et, en priorité, de permettre à nouveau que des ONG puissent apporter une aide alimentaire nécessaire aux enfants, mères et vieillards de Cuba. » ★



D. Piermont (ARC, RFA) ; L. Castellina (GUE, Italie) ; K. Coates (président de la sous-commission des droits de l'homme, socialiste, Grande-Bretagne) ; A. Falconer (socialiste, GB) ; M. Elliott (socialiste, GB) ; A. Smith (socialiste, GB) ; H. Verbeek (Verts, Pays-Bas) ; R. Bontempi (GUE, Italie) ; M. Hindley (socialiste, GB) ; P. Napolitano (GUE, Italie) ; Ch. Oddy (socialiste, GB) ; R. Imbeni (GUE, Italie) ; R. Barzanti (GUE, Italie) ; D. Dessylas (Coalition des gauches — CG, Grèce) ; R. Piquet (CG, France) ; H. Barrera (ARC, Etat espagnol) ; M. Siméoni (ARC, France) ; L. Van Outrive (socialiste, Belgique) ; P. Canavaro (ARC, Portugal) ; K. Tsimas (socialiste, Grèce) ; R. Roumeliotis (socialiste, Grèce) ; J. Vandemeebroucke (ARC, Belgique) ; N. Blaney (ARC, Irlande) ; S. Santos Lopez (ARC, Etat espagnol) ; V. Ephremidis (CG, Grèce) ; R. Brito (CG, Portugal) ; F. Wurtz (CG, France) ; S. Elmalan (CG, France) ; M. Gremetz (CG, France) ; S. Ribeiro (CG, Portugal) ; J. Miranda da Silva (CG, Portugal) ; A. Alavanos (CG, Grèce) ; R. Barton (socialiste, GB) ; W. Ewing (ARC, GB) ; D. Morris (socialiste, GB) ; H. McCubbin (socialiste, GB) ; G. Ruiz-Gimenez Aguilar (LDR, Etat espagnol ; président de l'intergroupe Solidarité avec l'Amérique centrale du Parlement européen) ; S. Mayer (CG, France) ; S. Ainardi (CG, France) ; Ph. Herzog (CG, France) ; D. Valent (GUE, Italie) ; W. Telkamper (Verts, RFA) ; N. Kertscher (CG, RFA) ; S.-Y. Kaufmann (CG, RFA) ; R. Trivelli (GUE, Italie) ; H. Breyer (Verts, RFA) ; K. Landa Mendibé (NI, Etat espagnol) ; C. Roth (Verts, RFA) ; P. Crampton (socialiste, GB).



Le pari d'Aristide



LE 6 MARS 1992, le juge Nérette, qui occupe le fauteuil d'Aristide depuis le coup d'Etat, est apparu sur les écrans de télévision entouré de ses ministres et des chefs de l'armée. « *Ils se placeraient sur la voie périlleuse de l'inconstitutionnalité* », déclara-t-il dans un discours incendiaire contre les parlementaires s'apprêtant à ratifier l'accord de Washington. Il visait non seulement les parlementaires partisans d'Aristide mais aussi ceux, bien plus nombreux, qui, après s'être fait les complices du coup d'Etat du 30 septembre 1991, cherchent aujourd'hui une solution négociée.

Qu'est-ce qui scandalise donc Nérette et les siens dans l'accord de Washington ? Le Parlement doit « *réinstaurer Jean-Bertrand Aristide dans l'exercice de sa fonction de président constitutionnel élu* » et préparer « *les conditions du retour de Jean-Bertrand Aristide en Haïti* ». En outre, le Parlement doit ratifier la demande faite par Aristide à l'Organisation des Etats américains (OEA) d'envoyer une mission civile en Haïti. Celle-ci, forte d'un demi-millier d'hommes, serait déjà prête. Nérette l'a qualifiée de « *force d'occupation* ».

Lors de premières négociations, qui se sont tenues à Carthagène en novembre 1991, la délégation parlementaire avait refusé d'inscrire le nom du président Aristide dans le texte de la résolution. Le recul des parlementaires sur ce point témoigne de l'impasse dans laquelle se trouvent les putschistes, incapables de normaliser la situation.

Et pourtant l'annonce de l'accord fut accueillie avec consternation dans les milieux populaires d'Haïti. La déception était déjà grande en décembre 1991. On avait alors appris que, toutes ses propositions ayant été repoussées, Aristide avait accepté de prendre René Théodore comme Premier ministre au cas où les négociations aboutiraient. Alvin Adams, l'ambassadeur des Etats-Unis en Haïti, était l'auteur de cette proposition. Il proposait aussi le nom de Marc Bazin, le candidat qu'il avait soutenu lors de l'élection présidentielle. Théodore, secrétaire général du Parti unifié des com-

L'objectif de Jean-Bertrand Aristide était-il de diviser les auteurs du coup d'Etat et leurs complices (1) lorsque, le 23 février 1992, à Washington, il a signé un protocole d'accord avec des délégués du Parlement haïtien ? En tout cas, le résultat est là. Mais, chez les partisans d'Aristide également, la signature de l'accord est loin de faire l'unanimité.

Arthur MAHON

munistes haïtiens (PUCH), qui avait obtenu 1,8 % des voix lors de cette élection, a appuyé le renversement d'Aristide et fréquentait depuis plusieurs mois Alvin Adams.

Pourquoi une déception encore plus grande à l'annonce d'un accord qui, pourtant, prévoit en toutes lettres le retour d'Aristide ? C'est qu'Aristide a fait plusieurs concessions de taille : « *respecter les actes posés ou ratifiés par le Parlement haïtien* », « *une amnistie générale, hormis pour les criminels de droit commun* ». Et l'accord ne comporte aucune date concernant le retour d'Aristide. Un second accord, signé le 25 février avec Théodore, prévoit bien qu'un mois après la ratification par le Parlement, Aristide, Théodore et le secrétaire général de l'OEA « *se réuniront pour fixer les modalités du retour du président de la République* ». Mais cela ne suffit pas à garantir qu'Aristide ne restera pas loin d'Haïti jusqu'à la fin de son mandat.

Aristide fait des "concessions" ?

Pour le peuple haïtien, qui a payé si lourdement son opposition au coup d'Etat, ces concessions sont difficiles à accepter. En outre, les agences de presse internationales, ont annoncé de manière tonitruante qu'Aristide allait gouverner avec Cédras, puisque sa nomination à la tête de l'armée était un des « *actes ratifiés par le Parlement* » depuis le coup d'Etat. Aristide s'est alors empressé de donner son interprétation de l'accord : pour lui, Cédras est un « *criminel de droit commun* » et n'est donc pas couvert par l'amnistie. Il doit donc aller « *en prison ou en exil* ».

Mais, même dans le cas où les accords seraient appliqués, qui pourrait trancher sur ce point, sinon des tribunaux pourris jusqu'à la moëlle ? A moins, évidemment, qu'une mobilisation populaire ne les amène à changer d'avis. Et c'est bien là, semble-t-il, le pari que fait Aristide. Il sait que l'accord qu'il a signé ressemble comme à un frère à ce que voulaient les Etats-Unis.

A en croire ses déclarations au journal *Haïti Progrès* (2), il pense que son retour au Palais national ouvrira des espaces de liberté, et que, progressivement, le mouvement populaire sera en mesure de transformer le rapport de forces. Peut-être estime-t-il aussi que les contradictions de l'accord et les diverses interprétations qu'on peut en faire seraient l'occasion de mobilisations sur des objectifs concrets. Il semble donc que, pour Aristide, les concessions qu'il a faites sont complémentaires de l'appel qu'il avait lancé quelques semaines plus tôt au peuple haïtien : « *Je vous demande de monter le drapeau de la résistance plus haut, plus haut, toujours plus haut.* »

Cette tactique, qui a eu pour premier effet de désorienter de nombreux partisans d'Aristide, est-elle réaliste ? Cette désorientation ne s'aggraverait-elle pas face à un gouvernement de "consensus national", dirigé par Théodore et présidé par Aristide ? On peut craindre qu'une fois encore il ne surestime ses capacités d'initiative et ne sous-estime l'obstacle que constitue l'armée. Il commet l'erreur de polariser le débat sur la question de Cédras, affirmant ainsi : « *Même si Dieu était le président d'Haïti, avec Cédras il n'y aurait pas de démocratie.* »

Même sans Cédras, même avec des changements à sa tête, même si des efforts sont faits pour la "professionnaliser", comme le dit l'accord, ou bien la diviser, cette armée de massacreurs restera toujours déterminée à défendre les mêmes intérêts. Il ne pourra pas y avoir de démocratie en Haïti tant qu'elle ne rencontrera pas sur son chemin un peuple organisé disposant des moyens de se défendre. C'est là une leçon que le coup d'Etat du 30 septembre 1991 a écrite en lettres de sang. ★

11 mars 1992

1) Voir *InpreCOR* n° 338, 339 et 342 des 11 octobre, 25 octobre et 6 décembre 1991.

2) Edition du 4 au 10 mars 1992.